

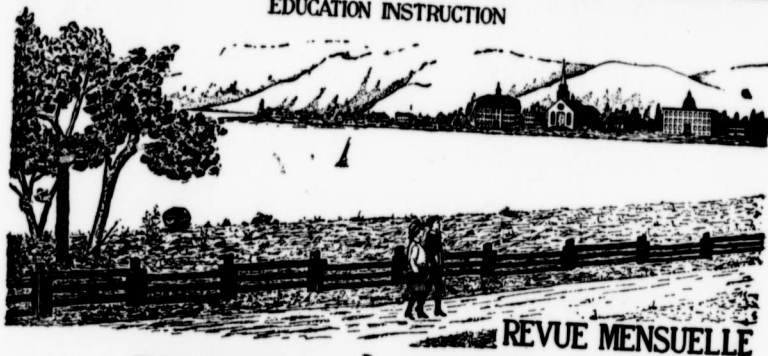


VÉNÉRABLE J.-M.-ROBERT DE LA MENNAIS
*Fondateur des Frères de l'Instruction Chrétienne
et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc.*

Né le 8 septembre 1780 à Saint-Malo. Mort
en odeur de sainteté à Plœrmel, le 26 décembre
1860. Déclaré Vénéralbe le 11
mars 1911.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

DOCUMENTS OFFICIELS (1)

Rapport de l'Inspecteur général des Ecoles catholiques

Québec, 26 septembre 1916.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon sixième rapport annuel sur l'inspection des écoles primaires et des écoles normales catholiques de la province de Québec, pour l'année 1915-16.

I.—LES ÉCOLES PRIMAIRES

Les quarante-deux inspecteurs catholiques régionaux ont visité deux fois chacune des écoles de leur district, sauf quelques-unes, fermées à l'époque de la visite. Le nombre des écoles fermées, qui était de 143 lors de la visite d'automne (1915), n'était plus que de 94 à la visite du printemps (1916). Dans chaque cas d'une école fermée, les inspecteurs ont donné la raison de cette fermeture et le département a écrit aux commissaires, s'il y avait lieu.

Règle générale, les inspecteurs remplissent leurs importants devoirs avec zèle, tact et dignité. Les plaintes se font rares contre ces officiers de votre département, qui forment, dans l'ensemble, l'un des corps les plus distingués du service civil de la province.

L'augmentation du nombre des inspecteurs permet à la plupart d'entre eux d'accorder plus de soin et plus de temps à la visite des écoles. Je forme des vœux pour que les quatre nouveaux districts recommandés par le Comité catholique, soient pourvus au plus tôt de titulaires. Plusieurs inspecteurs ont encore un trop grand nombre d'écoles à visiter: ce nombre dépasse deux cents dans certains cas.

Fréquentation scolaire

Le pourcentage de la présence en classe calculé sur l'inscription aux écoles s'élève graduellement.

(1) Tiré du Rapport du Surintendant de l'Instruction publique (1915-1916).

En 1914-15, douze inspecteurs indiquaient 80% à 90% comme présence moyenne en classe; en 1915-16, dix-sept inspecteurs donnent ce chiffre; il y a donc eu progrès notable dans cinq districts. Voici les inspecteurs qui ont constaté une présence atteignant ou dépassant 80% dans leur district respectif: MM. Beaumier, Belcourt, Dubeau, Goulet, L.-P., Goulet, J.-O., Guay, Hébert, Lévesque, Lefebvre, Longtin, Marien, Miller, Normand, Pagé, Primeau Plamondon, Warren.

Une statistique difficile à préciser, c'est celle qui se rapporte à la présence moyenne en classe comparée avec le total des élèves d'âge scolaire dans chaque municipalité. D'une part, le recensement des secrétaires-trésoriers n'est pas toujours fait avec toute l'exactitude voulue; d'autre part, quelques écoles indépendantes (ou privées) ne fournissent aucune statistique au département. Il y a là un problème important qu'il importe de résoudre le plus tôt possible.

Le niveau des études

Je l'ai constaté l'année dernière, et je le signale de nouveau cette année avec plaisir, le niveau des études dans nos écoles primaires s'élève chaque année. C'est d'abord le nombre des écoles élémentaires arrivant au rang d'écoles modèles (intermédiaires) et celui d'écoles modèles obtenant le titre d'académiques (écoles primaires supérieures), qui augmentent chaque année. J'établissais dans mon rapport pour 1914-15 que 267 écoles primaires étaient devenues, soit des écoles modèles, soit des écoles académiques, de 1912 à 1915. Le niveau des études s'est élevé en même temps que celui des écoles. Voici à ce sujet un tableau fort intéressant:

Élèves en 4e année: 1910-11,	33,162
1912-13,	37,013
1913-14,	39,091
1914-15,	41,639.

Les élèves de 5ème, 6ème, 7ème, 8ème années ont aussi augmenté sensiblement:

	5ème	6ème	7ème	8ème
1912-13	15,367	7,846	3,638	1,821
1913-14	17,057	8,223	3,778	1,955
1914-15	17,143	8,366	3,888	2,016

Cette question de la promotion des élèves est des plus importantes, elle tient au cœur même de l'école et en indique pour ainsi dire chaque battement. Aussi le département de l'Instruction publique s'en est-il toujours préoccupé, et plus particulièrement depuis quelques années.

Lors du congrès des inspecteurs d'écoles en 1912, elle fut l'objet de longues et fructueuses discussions. Et, dans plusieurs circonstances, le Surintendant a rappelé et aux commissaires et aux inspecteurs la nécessité d'assurer dans chaque école la plus judicieuse promotion des élèves. Dans les nombreux congrès de commissaires d'écoles tenus depuis 1912, le même problème a été posé.

Et la résolution adoptée à ce sujet par le Comité catholique à sa séance de mai 1916, me permettra de pousser l'enquête sur ce point jusqu'au bout.

Le personnel enseignant

Les institutrices munies d'un brevet supérieur se dirigent de plus en plus vers l'enseignement. En 1913-14, il n'y avait que 100 institutrices munies du diplôme académique, en 1914-15, on en compte 142.

Les institutrices laïques sorties des écoles normales enseignant dans les écoles sont au nombre d'un millier près, soit 953 en 1914-15. A ce chiffre, on doit ajouter une centaine de religieuses, au moins, anciennes élèves des écoles normales et enseignant dans des écoles sous contrôle.

Un mal que j'ai maintes fois signalé, c'est le changement fréquent d'institutrices dans un nombre considérable d'écoles. Cette année, il y a eu encore changement d'institutrices dans 3251

arrondissements: ce n'est que 45 de moins que l'année dernière. La hausse des traitements et l'amélioration matérielle des écoles enrayeront sans doute sensiblement ce mouvement déplorable, mais ce ne sera encore qu'une stabilité relative. La multiplication des écoles de garçons dirigées par des maitres contribuera aussi à corriger ce mal; il y a compensation, heureusement, du côté des écoles dirigées par des congréganistes; dans ces écoles, règle générale, on évite les changements trop fréquents des maitres et des maitresses.

Les traitements

Le niveau des traitements s'est encore élevé considérablement en 1915-16. En étudiant les bulletins des inspecteurs de la dernière visite (printemps de 1916), j'en ai fait le relevé. J'ai pu aussi dresser le tableau significatif qui suit:

	1912-13	1913-14	1914-15	1915-16
Institutrices recevant \$1,100.....	0	0	0	1
" " 1,000.....	0	0	2	1
" " 900.....	2	0	1	2
" " de \$700. à 800.....	0	1	1	2
" " 600. à 700.....	0	9	10	13
" " 500 à 600.....	8	10	20	50
" " 400. à 500.....	26	28	60	50
" " 300. \$ 400.....	75	142	254	314
" " 250. à 300.....	180	250	372	356
" " 200. à 250.....	547	595	967	1,351
" " 150. à 200.....	2,355	3,281	3,472	3,441
" " 125. à 150.....	1,887	869	524	396
" " 100. à 125.....	578	114	51	45

La moyenne des traitements pour les institutrices catholiques est de \$190. pour 1914-15; elle était de \$179. en 1913-14. Comme la hausse des salaires s'est continuée en 1915-16, il est permis de conclure que la moyenne atteint aujourd'hui \$200, pour les institutrices catholiques.

Dans toute la province, il n'y a plus (en 1915) que 30 institutrices qui ne reçoivent que \$100, dont 23 dans le comté de Charlevoix. Deux seules institutrices ont été payées moins de \$100.; c'est la Baie Saint-Paul, paroisse qui a ainsi fait tache. En 1914-15, aucune institutrice n'avait reçu moins de \$100. En justice pour Baie Saint-Paul, paroisse, nous devons dire que cette municipalité a porté tous les traitements de ses institutrices à \$125 pour 1916-17.

Caisnes d'économie et Bibliothèques scolaires

Au cours de la première visite de 1915-16, les inspecteurs d'écoles ont fait le relevé des caisnes d'économie et des bibliothèques scolaires établies dans les écoles primaires catholiques. Voici le résultat de leurs recherches:

Caisnes d'économie:—238 dans les écoles sous contrôle et 10 dans les écoles indépendantes.

Bibliothèques scolaires:—501 renferment un total de 177,372 volumes.

Feu Monseigneur Blanche

La mort de Sa Grandeur Monseigneur Blanche prive le département de l'Instruction publique d'un auxiliaire précieux. Depuis janvier 1909, cet évêque distingué avait bien voulu accepter l

tâche de visiter les écoles de l'immense territoire renfermé dans la préfecture apostolique du Golfe St-Laurent, depuis la rivière Portneuf jusqu'à Blanc-Sablon. Feu Mgr Blanche fut une véritable providence pour les écoles de cette contrée, et il a toujours rempli ses devoirs avec une exactitude et une compétence qui n'avait d'égale que la délicatesse de ses procédés. Sur la tombe de cet évêque missionnaire devenu inspecteur d'écoles par dévouement, nous déposons l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance.

II.—LES ÉCOLES NORMALES

J'ai visité toutes les écoles normales catholiques au cours de l'année scolaire, et, à la suite de chacune de ces visites, je vous ai soumis un rapport spécial. Dans ces maisons, il se poursuit sans bruit une œuvre sérieuse, celle de la formation de bons maîtres et de bonnes maîtresses d'écoles.

Les écoles normales catholiques de filles seront bientôt au nombre de douze, avec celle de Sherbrooke dont la construction est décidée. Nous devons nous réjouir de l'augmentation du nombre de ces maisons. En effet, les écoles normales de filles, quoique relativement jeunes en notre province—si l'on fait exception de celle des Dames Ursulines de Québec (1857)—fonctionnent très bien et donnent des résultats sérieux. Sur 419 élèves-institutrices sorties définitivement des écoles normales munies d'un diplôme, en juin 1915, 331 sont entrées dans l'enseignement, soit 79%. Et les inspecteurs primaires sont d'accord pour reconnaître la compétence des normaliennes entrées dans l'enseignement. Il peut se faire qu'une ancienne élève de l'école, munie d'un simple diplôme élémentaire, réussisse peu ou point dans l'enseignement. Mais il ne faut pas mettre cet échec au compte des écoles normales; mais bien à celui de la jeune institutrice qui aurait dû compléter son cours de pédagogie et non se contenter d'un brevet élémentaire.

Il est à espérer que les autres écoles normales de filles projetées seront établies avant longtemps. C'est en multipliant les écoles normales que l'on mettra fin, dans la mesure du possible, au règne des institutrices non diplômées.

Les deux écoles normales de garçons débordent d'élèves, et chacune d'elles se voit chaque année dans la nécessité de refuser plusieurs aspirants. Comme la plupart des élèves-instituteurs se livrent aujourd'hui à l'enseignement en sortant de l'école normale, la question d'une troisième école de pédagogie pour les garçons dans la province se pose.

En 1915-16, les écoles normales catholiques de garçons ont été fréquentées par 183 élèves-maîtres et les écoles normales catholiques de filles par 997 élèves-maîtresses: total 1,180; c'est 77 de plus qu'en 1915; 706 de ces élèves ont reçu un diplôme: 112 garçons et 594 filles; c'est 55 de plus qu'en 1915.

Comme les années précédentes, j'ai dressé la statistique qui se rapporte:

1.—Au nombre des élèves des écoles normales diplômés en juin 1915 et qui sont entrés dans l'enseignement;

2.—Au nombre des élèves diplômés en juin 1915 et qui sont retournés à l'école normale pour y continuer le cours.

Voici cette statistique:

Québec:—Garçons, 67 diplômés: 17 sont entrés dans l'enseignement et 41 sont retournés à l'école normale pour y continuer le cours.

Québec:—Filles, 51 diplômées: 26 sont entrées dans l'enseignement et 11 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Montréal:—Garçons, 35 diplômés: 18 sont entrés dans l'enseignement et 17 sont retournés à l'école pour y continuer le cours.

Montréal:—Filles, 67 diplômées: 39 sont entrées dans l'enseignement et 19 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Trois-Rivières:—Filles, 52 diplômées: 34 sont entrées dans l'enseignement et 4 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Chicoutimi:—Filles, 31 diplômées: 23 sont entrées dans l'enseignement et 6 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Rimouski.—Filles, 54 diplômées: 32 sont entrées dans l'enseignement et 15 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Nicolet.—Filles, 87 diplômées: 64 sont entrées dans l'enseignement et 13 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Valleyfield.—Filles, 55 diplômées: 29 sont entrées dans l'enseignement et 10 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Hull.—Filles, 25 diplômées: 17 sont entrées dans l'enseignement et 8 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Joliette.—Filles, 16 diplômées: 9 sont entrées dans l'enseignement et 5 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

St-Hyacinthe.—Filles, 74 diplômées: 41 sont entrées dans l'enseignement et 22 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

St-Pascal.—Filles, 41 diplômées: 17 sont entrées dans l'enseignement et 21 sont retournées à l'école normale pour y continuer le cours.

Ainsi, sur 655 élèves diplômés en 1915, 192 sont retournés à l'école normale pour y continuer leur cours et 366 sont entrés dans l'enseignement, sur 463 sortis définitivement, soit 80% près du nombre d'élèves (garçons et filles) sortis définitivement de l'école normale: c'est 7% de plus qu'en 1914.

Voici, séparément, la statistique pour les écoles normales de filles et pour les écoles normales de garçons:

Elèves-maîtres	diplômés en 1915.....	102
" "	retournés à l'école normale.....	58
" "	sortis définitivement de l'école normale.....	44
" "	entrés dans l'enseignement.....	35
	Soit 81%.	
Elèves-institutrices	diplômées en 1915.....	553
" "	retournées à l'école normale.....	134
" "	sorties définitivement de l'école normale.....	419
" "	entrées dans l'enseignement.....	331
	Soit 79%.	

Le nombre des élèves-institutrices qui sont retournées à l'école normale pour y obtenir un brevet supérieur s'est élevé en 1915 à 134, alors qu'il n'était que le 83 en 1914. C'est une preuve que le cours des écoles normales de filles est de mieux en mieux compris par le public, et que les commissions scolaires apprécient les services des normaliennes munies au moins d'un diplôme intermédiaire (modèle).

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C.-J. MAGNAN,

Inspecteur général.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour 1915-1916 (*Suite et fin*) (1)

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau I—Etat général des écoles de la province en 1914-1915.

Institutions d'enseignement	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Institu- trices	ÉLÈVES				
				Garçons	Filles	Tot	Présence moyenne	Percent- age de la pré- sence moyenne
<i>(a) Ecoles catholiques</i>								
Écoles élémentaires.....	5,231	195	6,330	102,663	109,009	211,672	166,125	78.48
Écoles modèles	673	802	2,404	54,165	51,666	105,831	89,013	84.11
Académies	283	992	2,087	33,004	42,478	75,482	65,846	87.23
Écoles normales	13	48	125	178	956	1,134
Collèges classiques catholiq.	21	754	8,251	8,251	7,664	92.89
Universités.....	1	308	18	1,691	604	2,295
Écoles des sourds-muets et aveugles.....	3	35	80	153	362	515
École des arts et métiers...	11	45	2,515	2,515	1,525	60.64
Écoles du soir.....	48	101	6	3,399	241	3,640
Totaux.....	6,284	3,280	11,050	206,019	205,316	411,335	330,173	80.34
<i>(b) Ecoles protestantes</i>								
Écoles élémentaires.....	767	72	1,385	20,067	19,753	39,820	29,348	73.70
Écoles modèles	48	7	143	1,981	2,020	4,001	2,897	72.41
Académies	38	112	263	5,780	5,501	11,281	7,668	67.97
École normale.....	1	6	6	13	165	178
Universités.....	2	234	1,333	151	1,484
École des sourds-muets et aveugles.....	1	6	28	36	64
Écoles du soir.....	15	70	2,676	2,676
Totaux.....	872	507	1,797	30,878	27,626	59,504	39,913

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier 1917.

(c) Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes

Écoles élémentaires.....	5,998	267	7,715	122,730	128,762	251,492	195,473	77.53
Écoles modèles.....	721	809	2,547	56,146	53,686	109,832	91,910	83.68
Académies.....	321	1,104	2,350	38,784	47,979	86,763	73,514	84.47
Écoles normales.....	14	54	131	191	1,121	1,312		
Collèges classiques catholiq.	21	754		8,251		8,251	7,664	92.89
Universités.....	3	542	18	3,024	755	3,779		
Écoles des sourds-muets et aveugles.....	4	41	80	181	398	579		
Écoles des arts et métiers..	11	45		2,515		2,515	1,525	60.64
Écoles du soir.....	63	171	6	6,075	241	6,316		
Totaux.....	7,156	3,787	12,847	237,897	232,942	470,839	370,086	

Tableau II—Sommaire des statistiques des écoles de la province

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1914-15	1913-14	Augmenta- tion	Diminution
<i>(a) Ecoles élémentaires catholiques</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires.....	5,062	5,002		
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics.....	89	92	60	
Total des écoles sous contrôle.....	5,151	5,094		3
Nombre d'écoles indépendantes.....	80	67		
Élèves des écoles sous contrôle.....	204,565	198,919	13	
Élèves des écoles indépendantes.....	7,107	6,347	5,646	
Élèves catholiques.....	211,196	204,835	760	
Élèves protestants.....	476	431	6,361	
Total des élèves.....	211,672	205,266	45	
Présence moyenne des élèves.....	166,125	156,221	6,406	
Pourcentage de la présence moyenne.....	78.48	77.11	9,904	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	38	38	1.37	
Nombre d'institutrices laïques non brevetés.....	16	21		
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	4,848	4,600		5
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	674	753	248	
Total des instituteurs et des inst. laïques.....	5,576	5,412		79
Nombre d'instituteurs religieux.....	141	134	164	
Nombre d'institutrices religieuses.....	808	814	7	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés:				6
Dans les villes.....	\$ 684.00	\$ 602.00	\$ 82.00	
Dans les campagnes.....	\$ 586.00	\$ 405.00	\$ 181.00	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées:				
Dans les villes.....	\$ 265.00	\$ 253.00	\$ 12.00	
Dans les campagnes.....	\$ 178.00	\$ 167.00	\$ 11.00	
<i>(b) Ecoles élémentaires protestantes</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires.....	546	570		24
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics.....	216	216		
Nombre d'écoles indépendantes.....	5			
Total des écoles.....	767	786		19

Tableau II.—Sommaire des statistiques des écoles de la province—Suite

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1914-15	1913-14	Augmen- tation	Diminu- tion
Élèves protestants	38,002	37,214	788
Élèves catholiques	1,818	2,127	309
Total des élèves	39,820	39,341	479
Présence moyenne des élèves	19,348	28,881	467
Pourcentage de la présence moyenne	73.70	73.41	.20
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	50	33	17
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	22	6	16
Nombre d'institutrices laïques brevetées	1,020	968	57
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	365	388	23
Total des instituteurs et des inst. laïques	1,457	1,395	62
Nombre d'instituteurs religieux
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés:				
Dans les villes	\$ 1,409.00	\$ 1,598.00	\$ 189.00
Dans les campagnes	\$ 474.00
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées:				
Dans les villes	\$ 491.00	\$ 669.00	\$ 178.00
Dans les campagnes	\$ 281.00	\$ 278.00	\$ 3.00
(c) <i>Écoles modèles catholiques</i>				
Nombre d'écoles modèles sous contrôle:				
des commissaires	547	533	14
des syndics	5	5	6
Nombre d'écoles modèles indépendantes	121	127	19
Élèves des écoles modèles sous contrôle	95,091	97,710	2,685
Élèves des écoles modèles indépendantes	10,740	12,425	1,686
Élèves catholiques	105,665	109,951	4,218
Élèves protestants	166	184	04
Total des élèves dans les écoles modèles	105,831	110,135	4,31
Présence moyenne des élèves dans les écoles mod	89,013	91,014	2,00
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	84.11	82.64	1.47
Nombre d'institutrices laïques brevetés	224	211	13
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	28	28
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	627	574	53
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	43	59	16
d) <i>Académies catholiques</i>				
Nombre d'académies sous contrôle:				
des commissaires	121	106	15
des syndics	7	2	5
Nombre d'académies indépendantes	155	150	5
Total des académies	283	258	25
Élèves des académies sous contrôle	50,430	40,852	9.78
Élèves des académies indépendantes	25,052	25,075	23
Élèves catholiques	75,094	65,513	9,581
Élèves protestants	388	414	26
Total des élèves dans les académies	75,482	65,927	9,555

Tableau II.—(Suite)—Sommaire des statistiques des écoles de la province

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1914-1915	1913-1914	Augmen- tation	Diminu- tion
Présence moyenne des élèves dans les académies.	65,816	56,958	8,888
Pourcentage de la présence moyenne des élèves ..	87.23	86.40	.83
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	71	48	23
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés.....	32	20	12
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	150	114	36
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	33	54	21
Grand total des élèves des écoles mod les et des académies catholiques.....	181,313	176,062	5,251
Grand total de la présence moyenne des élèves	154,859	147,972	6,887
Total des instituteurs et institutrices laïques dans les écoles modèles et les académies..	1,208	1,108	100
Nombre d'instituteurs religieux.....	1,439	1,421	18
Nombre d'institutrices religieuses.....	3,638	3,519	119
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés des écoles modèles et des académies				
Dans les villes.....	\$ 869.00	\$ 816.00	\$ 53.00
Dans les campagnes.....	580.00	535.00	45.00
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées des écoles modèles et des acadé- mies:				
Dans les villes.....	\$ 318.00	\$ 299.00	\$ 19.00
Dans les campagnes.....	19.00	179.00	19.00
(e) Ecoles modèles protestantes				
Nombre des écoles modèles sous contrôle:				
des commissaires.....	38	40	2
des syndics.....	10	13	3
Élèves protestants des écoles modèles protest.....	3,774	4,309	535
Élèves catholiques des écoles modèles protest.....	227	234	67
Total des élèves dans les écoles modèles pro- tantes.....	4,001	4,60	602
Présence moyenne des élèves dans les écoles m.....	2,897	3,241	344
Pourcentage de la présence moyenne des élèves ..	72.41	70.41	2.0
Nombre d'instituteurs laïques brevetés.....	6	7	1
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés.....	1	1
Nombre d'institutrices laïques brevetées.....	126	135	9
Nombre d'institutrices laïques non brevetées.....	17	9	8
(f) Académies protestantes				
Nombre d'académies sous contrôle:				
Des commissaires.....	30	32	2
Des syndics.....	8	6
Nombre d'académies indépendantes.....	2
Total des académies protestantes.....	38	38

Tableau II.—(Suite)—Sommaire des statistiques des écoles de la province

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1914-1915	1913-1914	Augmen- tation	Diminu- tion
Élèves protestants des académies protestantes ..	10946	10,300	646
Élèves catholiques des académies protestantes ..	335	323	12
Total des élèves dans les académies protest.	11,281	10,623	658
Présence moyenne des élèves dans les académies	7,668	8,232	564
Pourcentage de la présence moyenne des élèves...	67.97	77.40	6.52
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	73	77	4
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	39	7	32
Nombre d'institutrices laïques brevetées	231	265	34
Nombre d'institutrices laïques non brevetées ...	32	15	17
Grand total des élèves des écoles modèles et des académies protestantes	15,282	15,226	56
Grand total de la présence moyenne des élèves	10,535	11,473	938
Total des instituteurs et des institutrices laïques, dans les écoles modèles et les académies	525	516	9
Nombre d'instituteurs religieux
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles modèles et les acadé- mies:
Dans les villes	\$ 1,333.00	\$ 1,615.00	\$ 282.00
Dans les campagnes	1,387.00	1,159.00	228.00
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetés dans les écoles modèles et les acadé- mies:
Dans les villes	\$ 499.00	\$ 690.00	\$ 191.00
Dans les campagnes	433.00	44.00	11.00
<i>(a) Collèges catholiques classiques</i>				
Nombre de collèges classiques	21	21
Élèves dans le cours commercial	2,673	3,030	357
Élèves dans le cours classique	5,578	5,414	164
Total des élèves	8,251	8,444	193
Présence moyenne des élèves	7,664	7,84	177
Pourcentage de la présence moyenne	92.90	92.85	.04
Nombre de professeurs laïques	37	40	3
Nombre de professeurs religieux	717	686	31
Total des professeurs	754	726	28

Tableau III.—Enfants recensés et enfants inscrits dans les écoles

DIVISION D'APRÈS L'AGE DES ENFANTS ET DES ÉLÈVES	Nombre d'enfants d'après le recensement annuel	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles
Garçons de 5 à 7 ans.....		
Garçons de 7 à 14 ans.....	52,164	41,398
Garçons de 14 à 16 ans.....	163,838	159,425
Au-dessus de 16 ans.(1).....	36,513	13,873
Totaux.....	252,515	217,660
Filles de 5 à 7 ans.....		
Filles de 7 à 14 ans.....	51,452	43,012
Filles de 14 à 16 ans.....	163,773	163,645
Au-dessus de 16 ans.....	34,897	18,7611
Totaux.....	250,122	230,427
Grand total.....	502,632	448,087

(1) Les recensements faits par les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires ne comprennent que les enfants de 5 à 16 ans.

(2) Ces chiffres n'indiquent que les élèves inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et académiques; il y a plus de 22,752 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.

Tableau IV.—Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices

Instituteurs et institutrices laïques des écoles élémentaires, modèles et des académies	Non brevetés	Brevetés	Brevetés pour écoles			Ayant le Brevet		Total des instituteurs et des institutrices
			Elémentaires	Modèles	Académiques	D'une école normale	D'un bureau d'examinateurs	
Instituteurs des écoles catholiques....	76	333	69	117	147	198	135	409
Instituteurs des écoles protestantes..	62	129	4	24	101	68	61	191
Institutrices des écoles catholiques...	750	5,625	3,548	1,935	142	953	4,672	6,375
Institutrices, écoles protestantes....	414	1,377	641	664	72	975	402	1,791
Totaux.....	1,302	7,464	4,262	2,740	462	2,194	5,270	8,766

Professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges et les écoles spéciales	769
Grand total des instituteurs et des institutrices laïques	9,535
Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles	821
Religieux, Frères	1,615
Religieuses	4,663
Total des institutrices et des instituteurs religieux	7,099
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices	16,634

Tableau V—Etat comparatif des contributions générales scolaires

	Année 1914-1915	Année 1913-1914	Augmentation	Diminution
(a) Contribution des municipalités et des institutions indépendantes				
	\$	\$	\$	\$
	cts	cts	cts	cts
Taxe annuelle	5,124,121.56	4,880,828.00	243,293.56	
Taxe spéciale	521,792.74	576,920.00		55,127.26
Contributions mensuelles	347,922.61	340,051.00	7,871.61	
Contributions des institutions scolaires indépendantes subventionnées	3,657,369	1,375,080.00	2,478,376.91	
Totaux	9,651,205.91	7,172,879.00	2,674,414.82	

(b) Contributions du gouvernement

	Année 1915-1916	Année 1914-1915	Augmenta- tion	Diminution
	\$	\$	\$	\$
	cts.	cts.	cts.	cts.
1. Payé par le département de l'Instruction publique:				
Écoles publiques	425,000.00	425,000.00		
Écoles supérieures catholiques	74,000.00	74,000.00		
Autres subventions aux écoles supérieures et techniques	222,000.00	234,411.50		12,411.50
Écoles supérieures protestantes	74,167.84	66,751.72	7,416.12	
Conseil de l'Instruction publique	4,000.00	3,800.00	200.00	
Écoles normales	185,000.00	135,000.00	50,000.00	
Institutions pour les sourds-muets et les aveugles	28,200.00	28,200.00		

(b) Contributions du gouvernement (Suite)

	Année 1915-1916	Année 1914-1915	Augmenta- tion	Diminution
Fonds de pension des instituteurs (ancien).....	8,000.00	8,000.00		
Fonds de pension des instituteurs (nouveau).....	39,021.49	41,985.88		
Inspection des écoles.....	89,000.00	84,000.00	5,000.00	2,964.39
Municipalités pauvres, catholiques.....	20,697.60	20,797.60	100.00	
Municipalités pauvres protestantes.....	4,302.40	4,202.40		
Livres à donner en prix.....	12,000.00	12,000.00		100.00
Publication des journaux de l'Instruction publique.....	8,500.00	8,500.00		
Allocation aux municipalités les plus méritantes.....	10,000.00	10,000.00		
Conférences pédagogiques.....	8,500.00	8,500.00		
Fonds des écoles élémentaires S.R.P.Q. 1909, art. 2944 à 2949.....	150,000.00	149,999.70	.30	
Rapport du Surintendant.....	1,100.00	1,100.00		
Aide supplémentaire au comité protestant.....	1,500.00	1,500.00		
Musée scolaire.....	600.00	600.00		
Octrois pour nouvelles académies pour garçons.....	50,000.00	50,000.00		
Octrois aux municipalités rurales qui emploient des instituteurs pour garçons.....	14,000.00	14,000.00		
Pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.....	5,000.00	5,000.00		
Gratifications aux instituteurs et aux institutrices.....	48,000.00	47,000.00	1,000.00	
Totaux.....	1,482,589.33	1,434,348.80	48,240.53	
2. Payé par le secrétaire de la province..	203,241.81	157,677.70	45,564.11	
3. Payé par le Ministre des trav. publics.	5,193.84	7,247.13		2,063.29
4. Payé par le Trésorier de la province.	29,022.11	37,250.00		8,227.89
5. Payé par le Ministre de l'Agriculture.	154,800.64	137,893.47	16,907.17	
6. Payé par le Ministre des Terres et Forêts.....	8,000.00	8,000.00		
Totaux: 2, 3, 4, 5, 6).....	400,248.40	348,068.30	52,180.10	
Total des contributions du gouvernement	1,882,837.73	1,782,417.10	100,420.63	

Tableau VI.—Traitements moyens des instituteurs et des institutrices laïques

	1914-15	1913-14	1912 -	10	1910-09
	\$	\$	\$	\$	\$
(a) Ecoles catholiques					
Instituteurs	787	723	703	646	657
Institutrices	190	179	163	147	143
(b) Ecoles protestantes:					
Instituteurs	1,329	1,482	1,300	1,200	1,113
Institutrices	423	503	469	393	319
(c) Ecoles catholiques et écoles protestantes:					
Instituteurs	938	937	888	812	824
Institutrices	236	245	224	196	178

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

Loi amendant la loi de l'Instruction publique

7 George V, chapitre 27

LOI AMENDANT LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

[Sanctionnée le 22 décembre, 1916

(Reproduit de la "Gazette Officielle de Québec" *Supplément* du 30 décembre 1916, page 28).

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1 L'article 2723 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant, à la fin, l'alinéa suivant:

"Mais si elles nécessitent un emprunt, les acquisitions, constructions ou réparations mentionnées dans les paragraphes 2 et 3 du présent article ne peuvent être faites que si la corporation scolaire se conforme aux dispositions de la loi relative aux emprunts."

2 L'article 2727 des Statuts refondus, 1909, est amendé en en retranchant les mots: "dans une cité, une ville ou un village", dans les première et deuxième lignes.

3 L'article 2728b des Statuts refondus, 1909, tel qu'édicte par la loi 5 Geo. V, chapitre 36, section 12, est amendé:

a En y ajoutant, après les mots: "un pour cent", dans la septième ligne, les mots: "du montant de l'emprunt";

b. En y ajoutant l'alinéa suivant:

"Il est du devoir du secrétaire-trésorier de faire, chaque année, jusqu'au paiement ou au rachat des obligations ou de l'emprunt, un rôle spécial de perception répartissant, sur les biens immeubles imposables affectés au paiement de telles obligations ou de tel emprunt, le montant de la taxe imposée sur chacun d'eux pour l'intérêt et le paiement annuel du fonds d'amortissement".

4. L'article 2728c des Statuts refondus, 1909, tel qu'édité par la loi 5 George V, chapitre 36, section 12, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Le montant perçu pour l'intérêt et le fonds d'amortissement ne peut être dépensé ni approprié pour d'autres fins; et tout membre de la commission qui autorise ou permet la dépense ou l'appropriation de ce montant ou de partie d'icelui, pour d'autres fins que celles auxquelles il est destiné, est tenu personnellement responsable de tout montant ainsi illégalement détourné de sa destination, envers la commission qui peut en obtenir le ou les recouvrements, par action en justice, contre le ou les membres de la commission en défaut.

Cette responsabilité est solidaire et s'applique au secrétaire-trésorier qui participe à un tel virement de fonds illégal.

La poursuite en recouvrement de tel montant peut aussi être prise par tout contribuable."

5. L'article 2768 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y insérant, après le mot: "seize" dans la septième ligne, les mots: "et de seize à dix-huit".

6. L'article 2787 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant au paragraphe a les mots suivants: "d'hypothéquer, d'échanger ou d'autrement aliéner un immeuble".

7. L'article 2903 des Statuts refondus, 1909, est amendé en en remplaçant les mots: "que celui autorisé par l'article 2749", dans la septième ligne, par les mots: "que celui autorisé par l'article 2749 avant son abrogation".

8. L'article 2931 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par les lois 3 George V, chapitre 23, section 2, et 3 George V, chapitre 25, section 2, est de nouveau amendé en y insérant après le paragraphe 4, le suivant:

"4a. Que si cet examen a été accompagné d'une distribution de prix faite aux frais de la municipalité, la moitié du montant affecté à cette fin a été employée à l'achat de livres canadiens. Ce paragraphe ne s'appliquera qu'après avoir été approuvé par l'un ou par l'autre des deux comités du conseil de l'instruction publique."

9. L'article 2934 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Ces fonds peuvent aussi être employés, sur résolution des commissaires ou des syndics, à défrayer les frais occasionnés par des cours de vacances que la commission peut organiser en faveur des institutrices, de concert avec l'inspecteur du district.

Deux ou plusieurs corporations scolaires dans un même district d'inspection peuvent s'unir pour donner ces cours."

10. L'article 3019 des Statuts refondus, 1909, est amendé en en remplaçant les mots: "a été", dans la septième ligne, par les mots: "sera ainsi".

11. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

N° 50-17

Québec, 22 janvier 1917.

MM. LES COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES,

Messieurs,

J'ai l'honneur d'adresser à votre secrétaire-trésorier six exemplaires d'un fascicule contenant tous les amendements faits à la loi de l'Instruction publique depuis la publication du dernier code scolaire, édition de 1912.

Votre secrétaire-trésorier devra remettre à chacun de vous un exemplaire de ce document et il en gardera un pour lui-même. Une mention de ces amendements devra être faite en marge de vos codes, en regard de chacun des articles amendés, de façon que, lorsque vous aurez à consulter le texte de la loi, vous ne puissiez ignorer ces amendements.

AMENDEMENTS À LA LOI SCOLAIRE

J'attire votre attention d'une manière toute spéciale sur les changements apportés aux articles suivants du code scolaire par la loi 7, Geo. V, chap. 27. Ces amendements sont en vigueur depuis le 22 décembre 1916:

1.—ARTICLE 2723.—En vertu de cet article amendé, lorsque l'achat d'un emplacement scolaire, la construction ou la réparation d'une maison d'école ne peuvent être faits sans qu'il soit nécessaire de contracter un emprunt pour solder ces dépenses, les commissaires ou les syndics ne pourront rien décider avant d'avoir obtenu préalablement l'autorisation d'emprunter pour ces fins, conformément aux prescriptions des articles 2728, 2728a et suivants de la loi scolaire. Voyez à ce sujet la circulaire que je vous ai adressée le 15 avril 1915.

2.—ARTICLE 2728b.—L'alinéa ajouté à cet article se rapporte aux devoirs du secrétaire-trésorier de la commission scolaire, lequel ne devra pas oublier de s'y conformer. Cet amendement est clair et n'a pas besoin de commentaires.

3.—L'amendement fait à l'article 2728c concerne les municipalités scolaires qui ont contracté des emprunts ou qui en contracteront à l'avenir. Cet amendement est d'une telle importance que je crois devoir le citer ici en entier:

"L'article 2728c des statuts refondus, 1909, tel qu'édicte par la loi 5, Geo. V, chap. 36, sect. 12, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Le montant perçu pour l'intérêt et le fonds d'amortissement ne peut être dépensé ni approprié pour d'autres fins; et tout membre de la commission qui autorise ou permet la dépense ou l'appropriation de ce montant ou de partie d'icelui, pour d'autres fins que celles auxquelles il est destiné, est tenu personnellement responsable de tout montant ainsi illégalement détourné de sa destination envers la commission qui peut en obtenir le recouvrement, par action en justice, contre le ou les membres de la commission en défaut.

"Cette responsabilité est solidaire et s'applique au secrétaire-trésorier qui participe à un tel virement de fonds illégal.

"La poursuite en recouvrement de tel montant peut aussi être prise par tout contribuable."

Ainsi, les commissaires ou syndics et les secrétaires-trésoriers qui refuseront ou négligeront de se conformer aux prescriptions ci-dessus concernant l'emploi du fonds d'amortissement seront tenus PERSONNELLEMENT responsables de tout montant illégalement détourné de sa destination.

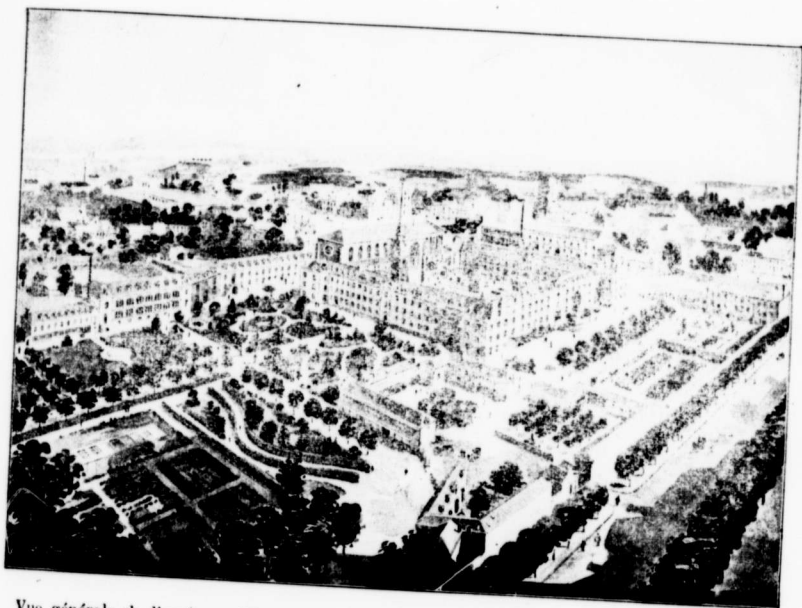
4.—Par l'amendement apporté à l'article 2768, les secrétaires-trésoriers seront tenus, à l'avenir, dans leur recensement annuel des enfants de la municipalité, de faire la distinction non seulement entre les enfants de 5 à 7 ans, de 7 à 14 ans et de 14 à 16 ans, mais aussi entre ceux de 16 à 18 ans.

5.—L'article 2787 amendé enjoint aux secrétaires-trésoriers de lire et afficher les résolutions adoptées dans les cas mentionnés au paragraphe a de cet article, et aussi lorsque la commission scolaire décide "d'hypothéquer, d'échanger ou d'autrement aliéner un immeuble."

6.—L'amendement fait à l'article 2931 se rapporte aux livres de récompense que les commissaires ou syndics donnent aux élèves de leurs écoles à la fin de l'année scolaire. La Législature a décrété que "la moitié de la somme affectée à cette fin par chaque commission scolaire devra être employée à l'achat de livres canadiens." Cet amendement, qui a pour but très louable d'encourager la littérature canadienne et les auteurs de chez-nous, ne sera en vigueur cependant qu'après avoir reçu l'approbation du comité catholique ou du comité protestant, suivant le cas, du Conseil de l'Instruction publique. Lorsque cette approbation sera accordée, je vous en donnerai avis.

7.—L'article 2934 tel qu'amendé à la dernière session permet aux commissions scolaires, lorsqu'elles le jugent à propos, d'appliquer une partie de leurs recettes à défrayer les dépenses occasionnées pour des cours pédagogiques de vacances qu'elles pourront faire donner à leurs institutrices avec le concours de l'inspecteur d'écoles.

Je vous recommande de toujours bien observer les prescriptions de la loi scolaire, car c'est le meilleur moyen de vous éviter des difficultés souvent regrettables et de faire progresser dans votre municipalité la grande cause de l'Instruction publique.



Vue générale de l'ancienne Maison-Mère des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploermel
(France)

LA PRESTATION DU SERMENT

J'attire de nouveau votre attention sur mes instructions du 25 avril 1916, concernant le serment que tous les commissaires sont désormais tenus de prêter. Que les commissaires qui n'ont pas encore rempli ce grave devoir se hâtent de se conformer à la loi. A partir de 1917 et les années suivantes, seuls les commissaires et les syndics nouvellement élus devront prêter ce serment. Les secrétaires-trésoriers se feront un devoir de faire l'entrée de la prestation du serment de chaque commissaire ou syndic dans le livre des délibérations de la commission scolaire.

LE RECENSEMENT DES ÉLÈVES

Le recensement que les secrétaires-trésoriers sont tenus de faire chaque année en vertu de l'article 2768 de la loi de l'instruction publique, n'est pas toujours fait avec assez de soin. Assez souvent, les chiffres fournis à l'inspecteur d'écoles par le secrétaire-trésorier ne concordent pas avec ceux que ce dernier me fournit lui-même dans son rapport annuel. Comment expliquer cette différence entre deux documents se rapportant au même sujet et fournis par le même secrétaire ? De plus, il arrive que le nombre d'élèves inscrits aux écoles est plus considérable que le nombre d'élèves portés au recensement. J'attire donc l'attention des secrétaires-trésoriers sur ces points et compte sur leur bonne volonté pour qu'à l'avenir les chiffres du recensement des enfants d'âge scolaire soient aussi exacts que possible.

LA VISITE DES ÉCOLES

La loi oblige les commissaires à visiter deux fois l'année les écoles placées sous leur contrôle. Plusieurs commissions scolaires remplissent ce devoir avec zèle, et je les en félicite, mais d'autres n'attachent pas assez d'importance à cette prérogative de leur charge importante. Les deux visites des commissaires, bien faites, encouragent les élèves et stimulent le zèle des maîtres, c'est aussi un hommage légitime rendu aux louables efforts de ces derniers. J'exprime donc de nouveau le désir que les deux visites soient faites régulièrement et dans les meilleures conditions possibles.

Efforcez-vous aussi, MM. les commissaires, d'accompagner l'inspecteur d'écoles lorsqu'il visite vos classes : ce sera une excellente occasion pour vous de vous rendre compte des besoins des écoles de votre municipalité.

ENGAGEMENT DES INSTITUTRICES ET DES INSTITUTEURS

Assurez-vous de bonne heure, pour 1917-18, les services des institutrices et des instituteurs compétents, honnêtes et zélés. A cette fin, n'hésitez pas à élever les traitements : un bon maître n'est jamais trop payé. N'attendez pas à l'été pour faire l'engagement des maîtres : en agissant ainsi, vous courez le risque de ne trouver que des instituteurs et des institutrices peu qualifiés ou non diplômés. A propos des "non-diplômés" je vous rappelle que je ne les autoriserai que dans le cas d'urgente nécessité, cette autorisation devra m'être demandée avant la date de l'engagement.

PRIMES POUR 1917-1918

Les quatre primes dont mon prédécesseur vous a parlé dans sa circulaire du 30 août 1915, seront accordées cette année et en 1917-18 à toutes les commissions scolaires qui paient au moins deux cent piastres de traitement à toutes leurs institutrices, y compris les sous-maîtresses. Celles qui paient au moins :

150 " " "deux "
125 " " "une "

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE

Bien qu'au programme à partir de la 3e année, l'agriculture n'est pas toujours enseignée comme il conviendrait. Insistez auprès du personnel enseignant pour que cet enseignement soit donné régulièrement dans chaque année du cours, à partir de la troisième. L'excellent manuel des Frères de l'Instruction chrétienne, *l'Agriculture à l'École*, manuel approuvé, est un guide aussi sûr qu'intéressant.

L'ANGLAIS À L'ÉCOLE

Dès la deuxième année, l'enseignement de l'anglais est requis par le programme. Néanmoins, cette matière ne reçoit pas toujours, et particulièrement dans certains districts, toute l'attention qu'on devrait lui accorder. Permettez-moi de vous rappeler les exigences du programme à ce sujet, et efforcez-vous de persuader les institutrices et les instituteurs qu'avec un peu de bonne volonté l'enseignement de l'anglais peut être donné, même dans les écoles élémentaires, grâce aux excellents manuels rédigés d'après la méthode dite "directe" ou "naturelle", aux tableaux illustrés, etc., approuvés par le Comité catholique depuis quelques années, et à *L'Enseignement Primaire* qui publie chaque mois des leçons d'anglais pratiques et illustrées.

PRÉSENCE MOYENNE EN CLASSE DES GARÇONS ET DES FILLES

Lorsque l'inspecteur d'écoles annoncera au secrétaire-trésorier sa prochaine visite aux écoles de la municipalité, ce dernier devra informer les institutrices et les instituteurs qu'à l'avenir, ils devront établir, séparément, dans le registre d'appel, la présence moyenne des garçons et des filles. Ces renseignements devront être fournis à l'inspecteur lors de sa visite.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant

PÉDAGOGIE

L'INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Les Frères de l'Instruction chrétienne célèbrent cette année le centenaire de leur fondation. On lira, croyons-nous, avec intérêt les notes suivantes sur l'histoire de cette Congrégation qui est établie au Canada depuis 31 ans.

I.—LE VÉNÉRABLE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Jean-Marie de la Mennais naquit à Saint-Malo, France, le 8 septembre 1780. Il donna de bonne heure les signes d'une remarquable piété, d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu et d'une dévotion particulière à la Reine du Ciel. Tout enfant, il s'appliqua à l'étude des choses saintes, et il se sentit comme poussé par un instinct divin vers le service des autels. Durant ces jours néfastes de la Révolution française, sa vocation s'affermir au spec.

taclé des prêtres pourchassés dont, avec un sang-froid et une prudence au-dessus de son âge, il partagea les périls et dont il servait la messe sous les toits ou dans des cachettes improvisées.

Ordonné prêtre en 1804, avec dispense d'âge, il entra aussitôt en lice. Promoteur convaincu de l'infailibilité pontificale, défenseur zélé des droits et des libertés de la sainte Église, ardent apôtre de l'enfance et de la jeunesse, missionnaire au zèle de feu et au courage de fer, il entreprit de relever, autant qu'il dépendait de lui, les ruines accumulées par la tourmente révolutionnaire.

Il fut successivement vicaire et professeur à Saint-Malo; secrétaire particulier de l'évêque de Saint-Brieuc, puis vicaire capitulaire de ce diocèse; vicaire général de la grande aumônerie de France, à Paris; vicaire général de Rennes; supérieur général de la Congrégation des Prêtres de Saint-Pierre. Dans toutes ces positions, il se montra administrateur de génie, et il sut concilier avec tant d'honneurs une humilité à toute épreuve.

Parmi les nombreuses afflictions qu'il eut à souffrir, la défection de son frère Féli fut la plus douloureuse. Entièrement soumis d'esprit et de jugement au Souverain Pontife, il sut fouler aux pieds les doctrines condamnées et garder intact, sans aucune défaillance, le dépôt de la foi. Cependant sa conduite à l'égard du malheureux déchu donna lieu à des critiques, à des persécutions même, qui firent saigner son cœur de frère et de prêtre. Son rôle plein de sagesse et d'abnégation dans les affaires de la Congrégation de Saint-Pierre fut également méconnu. Aujourd'hui que l'histoire impartiale a parlé, on constate que Jean de la Mennais a agi en véritable homme de Dieu et en saint, particulièrement dans ces deux circonstances délicates: c'est aussi le jugement de l'Église qui l'a déclaré Vénérable, et qui poursuit actuellement son procès de béatification.

Mais parlons de ses œuvres d'éducation. "L'éducation, disait-il, voilà l'œuvre des œuvres".

Encore sous-diacre, il s'unit à deux vénérables prêtres de Saint-Malo pour fonder dans cette ville un collège classique. Vicaire capitulaire à Saint-Brieuc, il restaura ceux de Dinan, Tréguier, Plouguernevel, Guingamp. Durant l'existence de la Congrégation de Saint-Pierre, il fut l'âme dirigeante des deux collèges entretenus par cette société à Saint-Méen et à Malesroit. Enfin, lorsque, de haute lutte, la liberté de l'enseignement eut été obtenue par le vote de la loi Falloux, il établit à Plérmel même, à la maison-mère des Frères, un collège classique qui y est resté de 1850 à 1870 et est devenu l'un des petits séminaires les plus prospères du diocèse de Vannes. Tous ces établissements existent encore, à l'exception de celui de Malesroit. On ne s'étonnera point de cette activité à promouvoir l'enseignement secondaire lorsqu'on saura que son mot d'ordre était: "Former des prêtres d'abord, envoyer des prêtres partout".

Cependant, c'est l'enseignement primaire qui eut le meilleur de sa vie.

Pendant son séjour à Saint-Brieuc comme vicaire capitulaire, il fonda en 1817 la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, et en 1818 celle des Filles de la Providence. Cette dernière a gardé son centre à Saint-Brieuc; elle a de nombreuses maisons en France et plusieurs établissements prospères dans l'Ouest canadien.

La maison-mère des Frères fut transférée de Saint-Brieuc à Josselin en 1823, puis à Plœrmel en 1824. Dieu bénit l'œuvre du Fondateur et les écoles des Frères se multiplièrent rapidement en Bretagne. Bientôt le gouvernement en réclama pour les colonies françaises. A partir de 1837, le Vénérable de la Mennais envoya successivement ses religieux à la Guadeloupe, à la Martinique, au Sénégal, aux Iles Saint-Pierre et Miquelon, à la Guyane et à Tahiti. Grâce à la présence des Frères et à leur influence sur les indigènes, l'émancipation des noirs, au moment de l'abolition de l'esclavage, put s'effectuer sans troubles sérieux. Durant les 60 ans que les Frères ont séjourné dans les colonies françaises, près de *trois cents* y sont morts victimes de leur dévouement ou de la fièvre jaune.

M. de la Mennais songeait à l'avenir. Dès 1822, il fit autoriser sa Congrégation par le gouvernement de Louis XVIII. En 1851, il obtint du Saint-Siège un *Décret de louange* auquel S. S. Pie IX daigna joindre un Bref comblant d'éloges et le Fondateur et l'Institut. Après avoir réglé la manière dont celui-ci serait gouverné après qu'il ne serait plus, il attendit en toute confiance l'appel de Dieu. Il mourut saintement le 26 décembre 1860, laissant au Révérend Frère Cyprien, son successeur, 299 écoles et plus de 800 Frères instruisant 50,000 enfants.

II.—L'INSTITUT APRÈS LA MORT DE M. DE LA MENNAIS

La Congrégation continua de progresser sous l'administration du Frère Cyprien. Le 9 mai 1876, un décret du Président Mac-Mahon lui reconnaissait l'existence légale. La Mission d'Haïti s'ouvrit en 1864 et celle du Canada en 1886. Par suite des lois de laïcisation, les Frères durent quitter les écoles publiques; mais grâce à la générosité des catholiques, ils purent continuer leurs œuvres dans les écoles libres qui s'élevèrent de tous côtés. Le 7 mars 1891, l'Institut était *approuvé définitivement* par le Saint-Siège: le Frère Cyprien pouvait chanter son "Nunc dimittis". Il s'éteignit pieusement à Plœrmel le 14 juillet 1897, après 37 ans d'un fécond généralat pendant lequel le nombre des Frères avait plus que doublé. Il fut remplacé par le Révérend Frère Abel qui gouverna l'Institut de 1897 à 1909. Celui-ci donna un nouvel essor au recrutement et fit de la béatification du Fondateur un des objectifs principaux de son généralat. Il eut la joie de porter à Rome, à la Congrégation des Rites, le 4 septembre 1901, les pièces du procès d'information de l'Ordinaire et de voir commencer les procédures qui devaient aboutir au Décret de Vénéralité.

Pour se conformer à la loi de 1901, le R. F. Abel avait demandé la nouvelle approbation exigée des Congrégations religieuses. Le Parlement français, par un vote inique, refusa en bloc, le 18 mars 1903, toutes les demandes en autorisation, et l'Institut de Plœrmel eut l'honneur de se trouver en tête de la liste des Congrégations dissoutes. Il comptait alors environ 3,100 membres, dont 2,300 profès et 800 novices et postulants, et donnait l'instruction chrétienne à plus de 80,000 enfants répartis en 420 écoles.

Le R. F. Abel, à l'âme enthousiaste et au zèle dévorant, eut le cœur brisé en assistant à l'écroulement de son œuvre en France, mais il ne se découragea pas. Obligé de fuir en exil, il devait y mourir en 1910, de chagrin plus que d'âge ou de maladie, après avoir assuré l'avenir de la Congrégation par la fondation de missions prospères hors de France. Il avait été en 1909 remplacé au gouvernement de l'Institut par le R. F. Jean-Joseph. Celui-ci a obtenu du Saint-Siège le 5 mars 1910, l'*approbation perpétuelle et définitive* des Constitutions, et le 11 mars 1911, le Décret d'Introduction de la Cause du Fondateur.

Du haut du ciel, le Vénérable Père de la Mennais et les Frères Cyrien et Abel jettent un regard ému sur l'homme de foi qui dirige actuellement la barque dont ils furent eux-mêmes les pilotes. Ils voient beaucoup de leurs fils dispersés, dans notre vieille mère-patrie, mais, dans la sécularisation, toujours fidèles à leurs devoirs de maîtres chrétiens,—les Filles de la Providence répandues, en France, en Angleterre, dans le Nord-Ouest canadien,—les Frères se dévouant sans compter en Espagne, en Orient, à Tahiti, en Haïti, en Angleterre, au Canada,—les maisons de formation d'Europe et d'Amérique remplies de nombreux jeunes gens qu'y attirent l'amour de Dieu et des âmes. Ils se sentent revivre en leur successeur et ils ont la douce confiance que leur Institut continuera à faire beaucoup de bien dans la sainte Église.

III.—L'INSTITUT ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Depuis sa fondation, l'Institut s'est intéressé à l'enseignement agricole, tant en France que dans les colonies françaises.

Monsieur de la Mennais écrivait dès 1840 au ministre de la Marine: "Je viens d'engager le Frère Ambroise à faire ce qui dépendra de lui pour déterminer quelques jeunes noirs de nos écoles à travailler au *Morne-Vannier* sous la direction des Frères. Pussions-nous persuader à ces pauvres et si chers enfants que la culture de la terre honore celui qui s'y livre!" Il aida de tout son pouvoir les essais de colonisation tentés à la Guyane par le Frère Louis-Joseph.(1) "En attendant que les découvertes de la chimie permettent de donner un enseignement agricole vraiment scientifique, il encourage les Frères à multiplier les observations, à comparer les résultats,

(1) Vie de J. de la Mennais, par Mgr Laveille, T. II, p. 327-339.

et en associant les élèves à leurs recherches, à développer chez eux le goût d'une culture raisonnée. En 1850, le Frère Augustin de Pleurtuit se préoccupe d'améliorer les récoltes par un choix judicieux des meilleures semences; avec l'autorisation du Père, il emploie *huit cents francs* à l'achat d'un champ de démonstration, et lorsque ses élèves ont reconnu avec le rendement supérieur des graines qu'il s'est procurées, il leur en donne à chacun une petite provision afin que leurs parents fassent de semblables essais."(1)—

Le même auteur nous montre le F. Auguste, de Saint-Méloir des Ondes, se reposant de ses cours d'hydrographie par des démonstrations pratiques d'agriculture qu'il donne assidûment de 1845 à 1860.(2)

Mais ce fut surtout le F. Abel qui donna suite aux idées du Vénérable de la Mennais sur l'enseignement agricole. En peu d'années, "il créa dans toutes les provinces du Nord-Ouest de la France un immense mouvement en faveur des campagnes. Ses expériences décisives, sa propagande aussi active qu'intelligente, enseignaient l'art de vivre à l'aise sans quitter le coin de terre natal. Grâce à lui, le paysan fut conquis, l'émigration vers les villes se ralentit."(3)

IV.—DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT AU CANADA

Les Frères de l'Instruction chrétienne débutèrent au Canada en 1886 comme professeurs des classes élémentaires au *Collège Sainte-Marie*, de Montréal, où les avait appelés le R. P. Turgeon, S.J. La même année, la paroisse de *Chambly* leur confia la direction de son école. En 1887, ce fut le tour de *Saint-Scholastique* et de *Verchères*, et, en 1888 celui de *Laprairie*, de *Mascouche* et de *l'Immaculée-Conception* de Montréal (École Saint-Jean-Berchmans).

Le noviciat de Laprairie fut ouvert en 1890 et le 19 mars 1891, trois jeunes Canadiens revêtaient le costume des Frères de la Mennais.

Les Frères s'adaptèrent aisément aux besoins locaux et aux habitudes du pays et leur œuvre s'étendit rapidement. Par ses manières affables et distinguées, le Frère Ulysse, leur supérieur, gagna l'estime des autorités avec lesquelles il eut à traiter. La Mission qu'il avait fondée devint bientôt pour la Congrégation la *Province Saint-Jean-Baptiste*.

Les renforts que la persécution de 1903 valurent à la province canadienne, permirent d'augmenter le personnel dans les écoles existantes et d'en ouvrir quelques autres. A son tour, la nouvelle province put essaimer et envoyer de ses enfants en Haïti, à Tahiti, en Égypte, en Angleterre et à Jersey.

En 1910, le Frère Ulysse fut appelé à diriger la province d'Espagne. Il quitta le Canada après un séjour de 24 ans, laissant parmi ses frères un sou-

(1) Vie de J. de la Mennais, par Mgr Laveille, T. II, p. 374.

(2) Vie de J. de la Mennais, par Mgr Laveille, p. 375.

(3) Vie de J. de la Mennais, par Mgr Laveille, p. 624.

venir impérissable. Il avait établi sur des bases solides la province canadienne de son Institut et lui avait donné un merveilleux développement. Elle comptait alors 225 Frères, 24 écoles et 7,050 élèves.

L'année suivante, son successeur ouvrit deux Juvénats, l'un de langue française à la Pointe-du-Lac, près des Trois-Rivières; l'autre, à Plattsburgh aux États-Unis. A Laprairie, on ne garda dès lors que les novices et les scolastiques. Malgré l'augmentation de personnel nécessitée par le développement prodigieux de certaines écoles de la banlieue de Montréal comme celles de l'*Immaculée Conception*, de *Saint-Edouard* et de *Saint-Henri*, et aussi de quelques petites villes industrielles comme *Grand'Mère* et *Shawinigan*, il put cependant accepter quelques fondations. La dernière fut celle de Notre-Dame du Chemin, à Québec, en août 1915.

Les Frères de l'Instruction chrétienne atteignent aujourd'hui au Canada le nombre de 337; ils donnent l'instruction à 11,200 enfants dans 34 établissements.

Afin d'élever de plus en plus le niveau intellectuel et la valeur pédagogique des Frères, leurs supérieurs ont affilié l'Institut à l'Université Laval pour l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne. Ils ont organisé des conférences pédagogiques trimestrielles, ainsi que des cours spéciaux de vacances qui se donnent durant cinq semaines. Les jeunes religieux sont soumis à des examens périodiques et ils doivent, chaque quinzaine, fournir des devoirs écrits attestant qu'ils se livrent avec ardeur au travail intellectuel et continuent leur formation professionnelle. Ils sont aidés, dans leur tâche, par le *Bureau des Etudes* formé actuellement de quatre professeurs expérimentés dont l'unique souci est la rédaction du *journal-programme* bi-mensuel *Les Etudes* et la direction intellectuelle et pédagogique de leur deux cents correspondants. On sait d'autre part que la Règle demande à tous les membres de l'Institut, quel que soit leur âge, de consacrer à l'étude plusieurs heures chaque jour. C'est dire combien se trompent ceux qui pensent que les instituteurs congréganistes vivent dans une invincible routine sans se soucier de leurs études personnelles ni de la science pédagogique.

Comme leurs confrères de France, les Frères du Canada donnent, dans leurs écoles rurales, une part prépondérante à l'enseignement agricole. Leur livre *l'Agriculture à l'Ecole primaire* est universellement connu dans la province de Québec. Par leur ouvrage en quatre volumes, *La Classe en Anglais*, ils ont aidé à vulgariser l'enseignement de la seconde langue, au moyen de la méthode dite *naturelle*, si bien exposée par M. J. Ahern dans *L'Enseignement Primaire*. Leurs autres livres classiques, approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, répondent à toutes les exigences de la pédagogie moderne.

Leurs maisons de formation possèdent actuellement 180 jeunes gens dont 60 scolastiques et novices à Laprairie, 90 postulants et juvénistes à la Pointe-du-Lac et 30 à Plattsburgh.

Le recrutement des élèves-maîtres est une lourde charge pour les congrégations enseignantes, du moins pour celles qui, comme les Frères de l'Instruction chrétienne, n'ont d'autres ressources que les économies réalisées par leurs membres en activité sur leur *trop modeste traitement*, économies qui sont parfois le fruit de bien des privations. Les enfants que l'on reçoit appartiennent à des familles moins favorisées de la fortune que de la vertu. Beaucoup ne donnent absolument rien pour leur pension et leur entretien, de sorte que chaque professeur qui enseigne pour la première fois a coûté à l'Institut de \$2,200.00 à \$2,500.00. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce chiffre si l'on considère qu'un nombre relativement élevé de jeunes gens se retirent après avoir passé plusieurs années à la charge de l'Institut au Postulat ou au Noviciat.

Les scolasticats religieux sont de véritables écoles normales privées, qui chaque année placent dans l'enseignement un nombre considérable d'instituteurs dont la formation n'a rien coûté à l'État.

Serait-il permis d'attirer l'attention du pouvoir sur ce point et d'émettre le vœu que ces établissements participent de quelque façon au budget de l'Instruction publique ?

NOTA.—On consultera avec avantage, sur le Vénérable de la Mennais et son Institut, les ouvrages suivants :

J.-M. de la Mennais, par Mgr Laveille, deux vols, Grand in-8 de 552 et 680 pages, brochés \$1.25, reliés \$2.25.

Le vénérable de la Mennais, par A. Auvray, broché \$0.25.

Souvenirs de l'Institut de Plœrmel par le même, broché \$0.50.

Au service de l'Enfance et de la Jeunesse, par le même. (Biographies des membres de l'Institut), 3 séries, chaque série, environ 200 pages, broché \$0.25.

S'adresser à la Procure des Frères de l'Instruction Chrétienne à La-prairie, P. Q.

Enseignement de la géographie

I.—DIRECTIONS GÉNÉRALES (*Suite*)(1)

Les explications en géographie.—En géographie, comme en tout autre enseignement, les explications doivent s'adapter aux élèves. Comment, à des enfants des classes primaires, présenter certaines notions scientifiques qui font comprendre les phénomènes ? Il sera, par exemple, bien difficile d'exposer d'une manière intelligible que la physionomie physique de la terre change, que l'idée d'évolution domine toute la géographie; mais plus

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier 1917.

facilement on montrera que la perméabilité ou l'imperméabilité des terrains influent sur le régime des cours d'eau; que les progrès de l'industrie ont modifié la distribution des groupements humains et la répartition des grands centres économiques. "Peu, bien et pratique", telle est la règle dont s'inspire un maître expérimenté.

Les descriptions en géographie.—Les descriptions sont essentielles à la géographie, comme les narrations à l'histoire. On choisira, pour les élèves, un manuel qui joigne à des nomenclatures sobres, judicieuses, de courtes descriptions parlant bien à l'esprit, et des illustrations qui fassent voir les sites, les accidents géographiques, les produits naturels. Au cours des leçons, le maître fera parfois une lecture descriptive qui en sera le commentaire goûté.

La géographie locale.—Des leçons de géographie locale sont très utiles, surtout aux débutants, pour faciliter l'explication des termes les plus simples (mont, sommet, confluent, rive droite, rive gauche, etc.) et pour aller du paysage local à sa représentation cartographique. On a besoin d'y revenir au cours moyen, pour trouver dans ce paysage des points de comparaison qui donnent l'intelligence de ce que les enfants n'ont jamais vu.

La leçon et le manuel.—L'enseignement de la géographie est caractérisé par le recours très fréquent aux interrogations socratiques, et par l'emploi continu des procédés intuitifs.

La marche des leçons de géographie varie suivant leur objet: orographie ou hydrographie d'une région, productions naturelles, géographie politique, etc. Sauf les modifications relatives au cours élémentaire, voici la marche à suivre dans une leçon de géographie physique:

1.—Interrogation sur la leçon précédente. Cette interrogation se fait au moyen d'une carte muette, ou de croquis si les élèves sont assez avancés pour en tracer au tableau.

2.—Exposé de la leçon devant une carte relative au sujet traité.(1) Le professeur trace au tableau des croquis très simples, très clairs, qui seront reproduits par les élèves. Il termine la leçon par une courte lecture en rapport avec le sujet traité.

3.—Interrogations sur l'objet de la leçon, en manière de récapitulation.

4.—Indication de l'étude à faire dans le manuel, et du tracé cartographique qui sert de devoir.

Le rôle du manuel, dans l'enseignement de la géographie, n'est que secondaire; le maître n'y donne rien à apprendre qu'il ne l'ait préalablement expliqué, et montré autant que possible.

Le devoir est la mise au net du tracé géographique relevé pendant la leçon, ou un travail sur le cahier cartographique, ou encore un tracé que l'élève fera d'après son atlas et dans des conditions déterminées.

(1) Si la leçon porte sur une région restreinte dont on possède une carte murale séparée, le maître exposera en même temps, pour s'y reporter, la carte d'ensemble du pays auquel appartient la région étudiée.

Feuilles pédagogiques

L'ART D'INTÉRESSER

L'émulation.—L'émulation sagement établie dans une maison, dans une classe, est un des meilleurs éléments de succès. Elle est naturelle à l'enfant, et le porte d'instinct à égaler ses semblables et même à les surpasser.

La base de l'émulation est donc l'amour de soi et le désir d'être estimé; ce n'est pas l'envie ni la jalousie comme quelques théoriciens le prétendent; c'est le sentiment d'honneur, sentiment très noble, que le maître doit s'efforcer de diriger, de développer chez tous ses élèves.

"L'aiguillon de l'émulation, dit Bain, quand il exerce toute son influence, tient lieu de tous les autres." "Ce serait folie, ajoute un autre éducateur, que se priver volontairement dans les écoles, avec des enfants et des adolescents, d'un stimulant précieux dont les hommes faits ne sauraient eux-mêmes se passer."

Bien comprise, l'émulation est un excellent moyen d'éducation. Elle triomphe de l'apathie, de la légèreté des élèves, les excite constamment à faire mieux sans jamais leur donner le loisir de se reposer sur leurs lauriers.

Les éléments à employer nous sont connus: approbation, éloge, bonnes notes, livrets scolaires, concours, examens; récompenses honorifiques: inscription au tableau d'honneur, croix, médailles de mérite; récompenses positives: bons points, images, distributions de prix, etc. Tous ces moyens contribuent au succès de l'école lorsqu'ils sont appliqués avec prudence et modération.

Leur mise en œuvre exige des précautions qu'il ne faut pas négliger. Un maître va nous les exposer: "Pour utiliser avec succès les moyens d'émulation, il faut, chez les élèves, l'égalité de forces et de moyens; chez le maître, l'impartialité et justice. Il faut donc établir des divisions homogènes; donner à tous les élèves, et dans la même mesure, les moyens de se produire; observer, dans les appréciations, la plus stricte justice.

"On se gardera d'éveiller chez les enfants qui ont du succès l'ambition ou la vanité. Tout en leur accordant la note qu'ils ont méritée, on évitera de les exalter et d'exagérer le mérite de leurs travaux. Pour ne point faire naître, chez les élèves peu doués, l'envie, la jalousie, le découragement et la haine, on ne récompensera point les talents naturels, mais bien plutôt le travail, les efforts et la bonne volonté."(1)

Ne négligeons donc pas ce puissant moyen d'intérêt. Que l'émulation soit bien organisée dans chacune de nos maisons, dans chacune de nos classes, "L'émulation, conclut un maître sous l'autorité duquel nous aimons à nous abriter, l'émulation, n'eût-elle que le pouvoir d'arracher l'homme et l'enfant à la paresse, serait déjà d'un prix inestimable, comme un des plus

(1) L'abbé Haustrate, *Cours complet de Pédagogie*, p. 96.

précieux ressorts de l'activité humaine. . . . Mais elle a un autre mérite: par les récompenses qu'elle fait accorder à l'enfant qui les mérite, elle le rend joyeux, content de lui. Un sourire d'approbation du maître, une cordiale poignée de main, suppléent en partie aux caresses de la famille absente. Les récompenses que reçoit l'écolier le réjouissent, en même temps qu'elles animent son courage; elles lui procurent un peu de bonheur; et pour que l'enfant profite de son séjour à l'école, la première condition est peut-être qu'il y soit heureux."

FRÈRE P.-G.

HYGIÈNE

DE LA PROPRIÉTÉ CORPORELLE

Au commencement d'une année, l'institutrice, soucieuse du bien-être de ses enfants, fera une étude de l'état sanitaire de ses élèves.

Après quatre mois d'observation, il lui sera facile de faire une petite et très utile classification: d'un côté, les robustes, eux, dont tous les organes sont sains, qui jouissent de tous leurs sens, et, d'un autre côté, les faibles, les chétifs, ceux qui sont privés partiellement de l'usage d'un sens.

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que l'on ne devra pas traiter de la même façon les enfants appartenant à l'une ou à l'autre de ces deux catégories.—Et, dans ce travail si délicat, l'institutrice devra user de beaucoup de discrétion pour ne pas chagriner ou blesser ces petites natures déjà vouées à la tristesse et à la souffrance.

Dans l'intérêt particulier de chaque enfant et dans l'intérêt général de toute la classe, on exigera des élèves une grande propreté corporelle. Nous insistons fortement sur ce sujet. L'enfant qui contracte dans son enfance, l'habitude de la propreté, la pratique toute sa vie comme une seconde nature. On veillera donc sur le soin qu'il devra apporter à ses mains, à sa tête, à ses cheveux qui devront toujours être coupés courts, ses ongles qui seront curés proprement, à ses vêtements qui seront propres et bien brossés, à ses chaussures qui seront scrupuleusement nettoyées.

La propreté corporelle est une vertu que l'on doit pratiquer par respect pour l'institutrice, par respect pour ses camarades et par respect pour soi-même.

J.-G. PARADIS, M.D.

Aux professeurs

Au cours d'une convention récente des maîtres d'école, dit la *Semaine Religieuse*, de Québec, tenue à Worcester, Massachusetts, un Jésuite, le Père Swickerath, a fait de fort judicieuses remarques qu'il ne sera pas sans intérêt de rappeler pour tous ceux que le dévouement attache au labeur souvent ingrat de l'enseignement.

"L'enseignement est un art que tout le monde se mêle de critiquer. Dans tout le reste à peu près, on agit différemment; on s'en rapporte au jugement des personnes compétentes: à l'avocat, au médecin, au financier, même au tailleur. Il n'y a donc que l'enseignement qui fasse exception: Tout le monde ici est expert et chacun prétend bien au droit de faire entendre ses critiques. Et ne dites pas que ceci n'a pas de relation avec le sujet de mon entretien: l'inspiration et l'éducation. Les rapports en sont, au contraire, très étroits. Cela prouve que, moins que les autres, les instituteurs n'ont à attendre du dehors. Que s'ils veulent être à la hauteur de leur situation, ils ne doivent chercher qu'en eux-mêmes la force d'action, la source de leur zèle et de leur enthousiasme. Or, qu'est-ce après tout que l'inspiration, si ce n'est un pouvoir mental et moral élevé à un haut degré, un désir, une impulsion vive de communiquer aux autres ce qu'il y a de meilleur et de plus noble. Tous les grands hommes, les femmes illustres dont l'histoire s'honore, ont possédé cette éminente qualité. Inspirés furent les croisés; inspiré, le sublime fou d'Assise; inspirée, Jeanne d'Arc, l'héroïne de la France; inspiré, Christophe Colomb. L'inspiration est l'âme, l'essence même de l'autorité morale qui force l'assentiment et fait accepter la direction. Or, l'enseignement est essentiellement une direction, comme l'indique avec évidence son nom de pédagogie, c'est-à-dire, guide, direction de l'enfant."

DIRECTION FOR TEACHING

ALGEBRA

In teaching algebra, let arithmetic be used both as the basis and the instrument.

This plan offers many advantages.

The resemblance between the process of arithmetic and algebra will help the pupil to understand the second. In both arithmetic and algebra, the object being the same, *i.e.*, the solution of problems, permits of the teacher giving a concrete and positive basis to his explanations of necessary algebraic theory.

In applying this method, do not begin by addition, subtraction, multiplication and division. It is not denied that this is the order followed in

text-books on the subject. But the matter in these works is so arranged as to avoid repetitions, and to present the reasoning of the theorems in an unbroken chain. With pupils following the classes of the Academy course, the arrangement should be altogether different. Let the work begin with problems which should be followed by such rules as are needed, presented in the order and manner best calculated to interest the pupils, and to make evident the utility of the rule. This is the natural method for Academy pupils. Repetitions which may be an inconvenience in a book do not present the same disadvantages in an oral course. On the contrary, pupils should be required to apply themselves again and again to the same subject, so that the impression on the intelligence may become more lasting. To make sure that his explanations have been heard, understood and retained, the teacher should review frequently; if he fail to do so, he will be astonished at the apparently great want of memory noticeable in his pupils, and at the number of mistakes which they will make.

In keeping with what has been just stated, it seems the best plan to begin by numerical equations based on very simple problems in arithmetic, even in mental arithmetic. Example: Louis has three times as many apples as Joseph and together they have 24; how many has each? This problem would be solved by arithmetic as follows: Joseph's number, plus three times his number, equals 24. Therefore, four times Joseph's number equals 24; whence once his number equals $\frac{24}{4} = 6$, etc. Now, if to be more brief, we let x represent Joseph's number, we shall simply say: x plus 3 times x (or $3x$) equal 24; therefore $4x = 24$; whence $x = 6$ and $3x = 18$.

Thus we have passed imperceptibly from the language of objects or of arithmetic to that of symbols or of algebra.

These simple exercises may be increased at will. They show how letters may be used in calculation.

The pupil will be delighted to find that, by means of this new device, he can reach a solution much more rapidly than by the processes which he has hitherto employed, and that the reasoning is far less laborious. He has been won over to the study of algebra, a most-desirable result. Instead of constantly complaining that algebra leads to nothing, he now desires to increase and perfect his knowledge of the subject. The opportunity is seized to introduce easy literal equations, and to explain what is meant by coefficient and exponent.

The pupil recognizes that he has a new art to learn, that of arranging literal quantities in such a way as to reach a clear, well defined result. And quite frequently he will himself ask to be taught the four fundamental processes.

The teacher should lose no time in complying with his request. Nevertheless, before doing so, it is an excellent idea to familiarize him with algebraic expressions by easy exercises on the numerical values given to letters. In teaching the four fundamental processes, the teacher should, at first, con-

fine himself to proving the correctness of the rule, by referring in each case to the pupil's knowledge of arithmetic. But that the pupil may be well trained in algebraical calculation, it is necessary that he be given numerous, well-graded exercises, corresponding to examples previously explained on the blackboard.

Factoring simple expressions, the simplifying of fractions and the solution of equations and problems of the first degree should then be taken up.

At this point the teacher should review the elements already acquired, explaining and developing them more fully before proceeding with his lessons which may, henceforth, be of a more scientific character.

This rational plan may appear somewhat difficult of execution, but the teacher should, at least, follow it as closely as he can, passing lightly over addition, subtraction, etc., in order to take up numerical and literal equations, as soon as possible, and returning later to the first pages of the text-book.

Le français des écoliers à Paris et autres lieux

PÉDAGOGIE PRATIQUE

L'article ci-dessus est reproduit du "Volume" de Paris, juin 1915. On y constatera que les petits Canadiens ne sont pas seuls à écorcher la grammaire ou la syntaxe.

L'enseignement du français est une tâche essentielle de l'école. Mais nous ne sommes pas seuls à le donner. Nous avons des auxiliaires. La maman ou la nourrice, les voisins et les camarades de jeux sont les initiateurs, et avec nous ils continuent d'être des professeurs. Ils sont professeurs sans le savoir et sans le vouloir, mais leur action est forte parce qu'elle est continue. S'ils n'ont le secours d'aucune méthode, ils disposent de deux forces incomparables: l'audition incessante qui appelle l'imitation, la nécessité d'exprimer besoins, désirs, sentiments et pensées. Avant de fréquenter l'école, l'enfant du Midi a l'accent et il parle sans embarras son patois et même le français; celui de l'Ile-de-France emploie le français incorrect de son milieu et le prononce comme il l'entend.

Les défauts de ce langage familial ne choquent pas toujours les instituteurs parce que, leur recrutement étant régional, eux-mêmes l'ont parlé et le parlent souvent encore dans l'intimité, parfois même à l'école. Pour cette raison, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici quelques-unes de ces fautes de la région parisienne, afin que leur vigilance les dépiste et les poursuive comme des ennemis de leur propre enseignement, et que ceux des autres régions de la France entreprennent un travail analogue:

Je laisserai de côté aujourd'hui la prononciation et m'en tiendrai aux fautes de français proprement dites.

Dans l'interrogation avec *combien, comment, pourquoi, ou*, au lieu de placer le sujet après le verbe, on use d'un *que* supplétoire: Combien *qu'il* y en a? Comment *qu'il* fait? Pourquoi *qu'on* s'en va?—Où *qu'il* est? Où *que* tu vas?

De même avec l'interrogatif *quel*: Quelle heure *qu'il* est?—et avec *si*: C'est comme *si que* tu disais que les poules ont des dents.—L'adjectif *pareil* supposant une comparaison, on l'emploie aussi avec *que*: Vous voyez, cette fleur n'est pas *pareille que* l'autre.

On dit: *Quoi qu'il fait ? pour : Que fait-il—et: Qui qui l'a vu?—*Dans ces deux exemples, il y a, à ce qu'il semble, ellipse de *est-ce*.

Le pronom *il* s'emploie fréquemment par pléonasme: M. Gertal, *il* dit que c'étaient des manufactures. Mon frère, *il* est parti à la guerre. Et dans l'interrogation: Qui c'est-*il* qui a cassé ce carreau ? (pour: qui est-ce qui, etc. . .). On prononce: qui c'est-*il* ? Paralogie d'interrogation on dit: J'ai-*il* bien travaillé ? T'as-*il* été sage ?—On prononce: j'ai-*il*, t'as-*il*. Le *il* devient ainsi une forme d'interrogation pour les trois personnes.

Il y a d'autres parasites, qui apparaissent, ceux-là, dans les récits: c'est et puis, prononcez et puis, et alors. Assez fréquemment on use du *comme ça*: Il a dit *comme ça* que(1)

Le verbe *voir* est ajouté à un autre verbe comme pour le mettre en évidence: Sans *voir* ce lait. Approche *voir* un peu. Dis *voir* ta fable au monsieur. Touche *voir* un peu à la machine à coudre, et tu verras! (on dit souvent: tu *voiras*). Et le comble: Voyons *voir* ton beau porte-plume ?

Après ces exemples de mots ajoutés, voici maintenant des cas de suppression: la négation *ne* disparaît et peu de personnes évitent cette faute dans la conversation: J'entends pas, je sais pas, tu viens pas ? C'est pas moi, c'est lui! (La Fontaine disait déjà: Fit-*il* pas mieux que de se plaindre, et Molière: T'ai-*je* pas, là-dessus, ouvert cent fois mon cœur ?)

Le *ne* emporte parfois le *il* avec lui: *Faut pas te frapper ? Faut pas copier sur moi.* D'autres fois, le *est-ce* disparaît aussi avec *ne*: Tu viendras jouer, pas ? (pour: n'est-ce pas).

A propos de la négation, je signalerai le déplacement de *pas*: *Pour pas* que ça se renouvelle. . . Caches-nous *pour pas* qu'on nous voie! Comme on dirait, avec l'infinitif: *pour ne pas* être vus.

La suppression du *le* complément est fréquente et on la constate jusque dans les compositions du brevet. Elle est grave. As-tu dit à ton père de venir ? Oui, je lui ai dit (pour je le lui ai dit).

Longtemps les enfants substituent l'auxiliaire *avoir* à l'auxiliaire *être* dans les verbes pronominaux: Je m'ai trompé, il s'a coupé (conformément au sens: j'ai trompé moi, il a coupé soi).

Ils usent sans cesse de *on* pour *je* et pour *nous*, la troisième personne leur étant plus familière que la première du singulier et surtout la première du pluriel: Que faites-vous là ? Monsieur, *on* joue.—Henri, que voyez-vous dans cette fleur ? Madame, *on* voit....

Le *que* mis à la place du *dont* est une grosse faute que commettent dans la conversation même des personnes instruites: Hâtez-vous de leur donner ce *qu'ils* ont besoin. (Ils ont besoin *de*: c'est donc un pronom complément indirect qu'il faut, et non le *que* complément direct.)

On emploie très fréquemment *rentrer* pour *entrer*: Les Allemands sont *rentrés* en Belgique le 4 août. On dit de même: Elle a fait *revenir* une robe du Bon Marché; tout *raugmente* aujourd'hui. Souvent *y* remplace *lui*: J'y dit de venir (qu'on prononce: J'ai dit. . .). Sa mère *y* a dit d'aller faire une commission (sa mère *la* dit. . .).

On traite le pronom *qui* comme s'il était toujours de la troisième personne: C'est moi qui *a* répondu. C'est pas nous qui *ont* attaché une boîte à sardines à la queue du chien. C'est vous qui m'a dit ça.

Le mot *espèce* prend le genre du nom qui suit. On dit: *un* espèce de grelot, *une* espèce de sonnette. C'est *un* espèce de brigand.

Ce sont là des exemples. Je ne prétends pas avoir dressé l'inventaire de toutes les fautes où tombe le langage usuel et qui se manifestent à tout moment dans le français de nos élèves. Mon dessin est simplement d'attirer l'attention de ce côté et de suggérer l'idée d'observations analogues. Qu'on ne dise pas que l'enfant évite ces fautes avec un peu de bon vouloir quand il surveille son langage ou "son style": l'usage l'emporte sur nos leçons, si nos leçons ne combattent énergiquement l'usage là où il est défectueux. Le moyen c'est de créer à l'école un usage correct en se surveillant soi-même et en exigeant, chaque fois qu'il y a lieu, les rectifications nécessaires; c'est de composer des devoirs adaptés au mal qu'ont veut guérir, par exemple pour *que* à la place de *dont*, pour le complément, pour *qui* sujet, pour *y* remplaçant *lui*; c'est de faire des exercices oraux nombreux: conjugaisons de toutes sortes pour familiariser avec l'emploi de toutes les personnes et de tous les temps, conjugaisons négatives pour habituer à l'emploi de *ne*, conjugaison des verbes

(1) Cette locution s'emploie aussi avec le sens de *semblable*. Des fleurs, en as-tu des *comme* ça ?

pronominaux pour l'emploi de l'auxiliaire *être*, conjugaison avec *qui* dans les temps composés etc. De même que le médecin combat chaque maladie par une médication spéciale, il est de bonne pédagogie de chercher les remèdes qui conviennent aux fautes de langage après les avoir bien reconnues et de les appliquer avec clairvoyance aussi longtemps qu'il est nécessaire. Mais nous ne manquons pas—j'y insiste parce que c'est là comme une sorte d'hygiène du langage—de donner le bon exemple et de relever les incorrections chaque fois qu'elles apparaîtront, de façon que l'école soit toujours un milieu de français correct et pur.

POTTRINAL

Instruction Civique

GOVERNEMENT — ADMINISTRATION

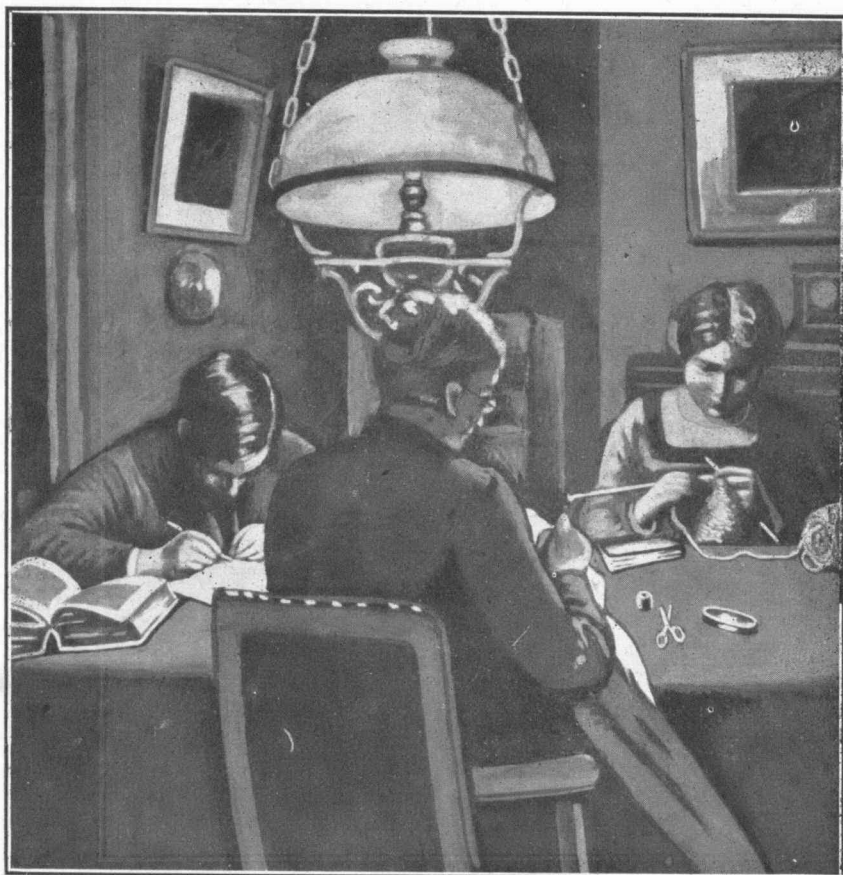
(*Organisation politique, municipale, scolaire, judiciaire et ecclésiastique de la province de Québec*)

II.—INSTRUCTION PUBLIQUE (Suite)(1)

(b). 1905-1915. *Quelques statistiques — Une décade de progrès.*—Depuis une vingtaine d'années, il s'est fait de notables et constants progrès en matières scolaires, dans la province de Québec. Mais c'est depuis 1905 surtout que la poussée vers le progrès a été le plus sensible. Voici quelques statistiques éloquentes :

	1904-1905	1915-1914
Coût total de l'enseignement dans la province de Québec.....	\$4,084,518	\$9,291,341
Subvention du gouvernement.....	480,760	1,724,110
Contributions des municipalités.....	2,199,371	6,338,869
Subventions aux Universités.....	16,200	77,500
Sommes dépensées par les municipalités pour constructions scolaires..	325,522	1,117,895
Aide du gouvernement aux municipalités pauvres.....	28,881	30,000
Fonds des écoles publiques.....	160,000	200,000
Primes aux municipalités.....	rien	225,000
	1905	1912-13
Primes aux instituteurs et aux institutrices.....	14,662	45,791
Contribution au fonds de pension.....	13,000	29,000
	1905	1913-14
Subventions aux écoles normales.....	53,500	120,000
Nombre de municipalités scolaires.....	1,425	1,570
Nombre d'arrondissements scolaires.....	6,040	6,601
Nombre d'écoles sous contrôle.....	6,288	6,617
Nombre d'écoles de tous genres.....	6,427	7,016
Nombre d'élèves.....	355,213	459,755
Écoles primaires intermédiaires (modèles).....	587	671
Écoles primaires supérieures (académies).....	184	296
Élèves des écoles intermédiaires et supérieures.....	126,055	191,288
Fréquentation scolaire (présence moyenne) : école élémentaire.....	72.08	75.67
Dans les écoles de tous genres.....	76.07	79.17
Élèves dans les écoles normales.....	416	1,088

(1) Voir *L'Enseignement Primaire*, de janvier 1917.



(Voir "la Rédaction à la petite école", au chapitre de la *Méthodologie*, présente livraison.)

Bureau central: augmentation du nombre des brevets supérieurs:		
Brevets modèles.....	1905	1914
Brevets académiques.....	571	677
	28	187
Élèves des écoles primaires catholiques:		
	1905	1913
En 4ème.....		
En 5ème.....	27,138	37,133
En 6ème.....	11,431	15,367
En 7ème.....	6,167	7,846
En 8ème.....	2,163	3,638
	1,168	1,821
Élèves dans les écoles spéciales:		
	1905	1913
Universités, collèges, etc., etc.....		
Moyenne des traitements:	19,445	22,329
Instituteurs.....	\$ 695.00	\$ 888.00
Institutrices.....	150.00	224.00
Institutrices recevant moins de cent piastres.....	766	10 (1)

(c). *Organisation scolaire.*—Le Conseil de l'Instruction publique et ses comités.—En tête de l'organisation scolaire se trouve le Conseil de l'Instruction publique, dont le rôle est de faire les règlements scolaires, de choisir les professeurs et les principaux des écoles normales et les examinateurs chargés d'accorder des diplômes d'enseignement et des brevets d'inspecteur, d'approuver les livres classiques, de partager certains octrois.

Le Conseil de l'Instruction publique est composé de catholiques et de protestants, comme suit:

1. Les évêques ordinaires et administrateurs de chacun des diocèses catholiques romains situés en tout ou en partie dans la province de Québec, lesquels en font partie *ex officio*;
2. D'un nombre égal de laïques catholiques romains qui sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de la même manière;
3. D'un nombre de membres protestants égal à celui des membres catholiques laïques, nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Le Conseil est divisé en deux comités: l'un est formé de membres catholiques, l'autre de membres protestants.

Chaque comité, catholique et protestant, a ses sessions distinctes, dont il fixe l'époque et le nombre; il nomme aussi son président et son secrétaire.

Tout ce qui, dans les attributions du Conseil de l'Instruction publique, concerne spécialement les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du comité catholique, de même que tout ce qui concerne particulièrement les écoles protestantes est de la juridiction exclusive du comité protestants. (2)

Mais les questions scolaires où les intérêts des catholiques et des protestants se trouvent collectivement concernés, sont soumises au Conseil de l'Instruction publique réuni en assemblée plénière.

Les règlements adoptés par chacun des deux comités deviennent en vigueur par la sanction du Lieutenant-Gouverneur en conseil et leur publication dans la "Gazette Officielle"

Le Surintendant de l'Instruction publique.—Le Surintendant de l'Instruction publique est nommé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Il fait partie du Conseil de l'Instruction publique et en est président de droit. Dans l'exercice de ses attributions, il doit se conformer aux instructions qui lui sont données par les comités catholique ou protestant, du Conseil.

(1) Ce sont des sous-matresses.

(2) Il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province, et toutes les écoles, quelle que soit leur dénomination religieuse, sont organisées d'après cette loi.

Le Surintendant est revêtu des pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la loi de l'éducation. Tous les ans, il doit soumettre à la législature un rapport sur l'état de l'Instruction publique dans la province.

C'est lui qui distribue, entre les commissaires et les syndics d'écoles des diverses municipalités scolaires, les sommes d'argent affectées à l'Instruction publique.

Les Inspecteurs d'écoles.—Inspecteurs régionaux.—Les inspecteurs d'écoles sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Nul ne peut être nommé inspecteur d'écoles, s'il n'a enseigné au moins cinq ans et subi avec succès un examen devant un bureau particulier nommé par le conseil de l'Instruction publique. (1) Et nul ne peut être admis à cet examen, s'il n'est porteur d'un brevet d'école primaire supérieure (académique).

Les inspecteurs d'écoles doivent visiter deux fois chaque année, conformément aux règlements scolaires, les écoles de leur district d'inspection et transmettre au département de l'Instruction publique, à la suite de chacune de leur visite, un rapport ou bulletin sur les écoles de chaque municipalité, aider de leurs conseils les instituteurs et les institutrices qui sont sous leur direction, examiner les comptes des secrétaires-trésoriers et veiller à ce que les lois et règlements concernant l'enseignement soient bien observés.

Tous les ans, les inspecteurs sont tenus de soumettre au Surintendant un rapport détaillé sur l'état de l'Instruction publique dans leur district respectif.

Inspecteurs généraux.—Le 5 janvier 1912, deux Inspecteurs généraux, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants, ont été nommés par le gouvernement. Voici les attributions de ces deux officiers, d'après l'arrêté en conseil qui crée leurs fonctions:

1. Renseigner le Surintendant sur tout ce qui intéresse l'enseignement primaire, faire pénétrer partout ses instructions et en contrôler l'application;
2. Surveiller le travail des inspecteurs d'écoles et apprécier, dans des notices confidentielles, les services et le mérite de chacun de ses fonctionnaires dans l'exécution de ses devoirs;
3. Faire l'inspection des écoles normales et des écoles annexes;
4. Tenir, au besoin, sur demande du comité catholique ou du comité protestant ou du Surintendant, des enquêtes sur des questions particulières ou qui exigent une solution rapide, et remplir les autres devoirs inhérents à leur charge qui leur seront déterminés.

La Municipalité scolaire.—On appelle municipalité scolaire tout territoire érigé en municipalité pour le fonctionnement des écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles.

Les limites de la municipalité scolaire sont généralement celles de la paroisse religieuse ou de la municipalité locale. Les municipalités scolaires sont érigées à la demande des contribuables, sur la recommandation du Surintendant de l'Instruction publique, par le Lieutenant-Gouverneur en cons. il.

L'organe de la municipalité scolaire est la commission scolaire, composée de cinq commissaires (ou de trois syndics) élus par les contribuables de chaque municipalité.

L'élection des commissaires a lieu le premier lundi juridique de juillet (ou un des autres lundis juridiques de juillet) de chaque année. Nul ne peut être élu commissaire ou syndic d'écoles, s'il ne sait lire et écrire. L'élection des cinq commissaires ne se fait pas en même temps. Voici comment on procède: chaque année, pendant deux ans, deux commissaires sortent de charge, et, s'ils ne sont pas réélus, deux autres contribuables doivent être choisis pour les remplacer; la troisième année le cinquième commissaire se retire; il est alors réélu ou remplacé par une autre personne choisie par les contribuables.

Pour avoir droit de voter aux élections des commissaires ou des syndics, il faut être propriétaire de biens-fonds, être inscrit comme tel sur le rôle d'évaluation et avoir payé ses cotisations scolaires.

Les commissaires d'écoles ont de nombreux et importants devoirs à remplir: ils doivent imposer et percevoir les taxes nécessaires à l'entretien des écoles, munir les classes de toutes les fournitures indispensables aux leçons du maître; engager les instituteurs et les institutrices; faire des règle-

(1) Par l'entremise de ses comités.

ments propres à assurer la bonne gouverne de chaque école; régler les différends qui surviennent entre les parents ou les enfants et les instituteurs. Ils peuvent aussi diviser la municipalité en plusieurs arrondissements scolaires, changer les limites de ces arrondissements, établir des écoles séparées de filles et de garçons. De plus, il leur incombe de faire un recensement annuel des enfants de leur munie palité et de faire rapport au Surintendant.

Les contribuables qui se prétendent lésés par les décisions des commissaires peuvent en appeler à la cour de circuit.

Au point de vue moral et religieux, les écoles catholiques sont sous la surveillance du curé de la paroisse, qui a aussi seul le droit de faire le choix des livres de classe ayant rapport à la religion et à la morale.

Quant aux écoles protestantes, ce choix est réservé au comité protestant

Les Instituteurs.—L'enseignement primaire, dans la province de Québec, est donné par les instituteurs (religieux ou laïques), et les institutrices (religieuses ou laïques).

Les instituteurs et les institutrices laïques ne peuvent enseigner sans être munis d'un brevet de capacité.

Les instituteurs et les institutrices congréganistes ont le droit d'enseigner dans les écoles catholiques sans être munis d'un brevet de capacité.

Les instituteurs et les institutrices laïques sont recrutés parmi les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices des écoles normales, et les personnes qui ont subi un examen devant le bureau central d'examineurs.

Les instituteurs et les institutrices congréganistes sont recrutés parmi le personnel de chaque communauté enseignante (de Sœurs et de Frères).

Les instituteurs doivent avoir au moins dix-huit ans et les institutrices dix-sept ans révolus.

Les instituteurs et les institutrices sont engagés par les commissaires ou les syndics et payés par eux.

Les Ecoles.—L'enseignement dans la province de Québec est divisé en trois ordres: l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ou classique et l'enseignement supérieur ou universitaire.

L'enseignement primaire est l'enseignement des notions élémentaires indispensables à tous.

Cet enseignement est donné aux enfants de 5 à 18 ans: limite d'âge à l'école primaire élémentaire, 16 ans; limite d'âge à l'école primaire intermédiaire et à l'école supérieure, 18 ans.

L'enseignement primaire dans notre province est confessionnel et séparé:

Confessionnel: ce qui veut dire que toute école primaire a la religion pour base;

Séparé: ce qui veut dire que les catholiques aussi bien que les protestants possèdent chacun des écoles particulières.

L'enseignement est donné dans notre province au moyen de cinq sortes d'écoles:

Les écoles primaires;

Les écoles spéciales;

Les écoles normales;

Les écoles secondaires ou collèges classiques;

Les écoles supérieures ou universités.

Les écoles primaires seules sont dites écoles publiques et relèvent, comme telles, de la loi d'éducation. Les écoles secondaires, les écoles supérieures et plusieurs écoles spéciales sont indépendantes c'est-à-dire qu'elles ne relèvent pas de l'État.

Les écoles primaires sont de trois degrés:

Les écoles primaires élémentaires;

Les écoles primaires intermédiaires (modèles);

Les écoles primaires supérieures (académiques).

Le but de l'école primaire est de donner aux enfants de cinq à dix-huit ans les connaissances indispensables à toute personne dans la société.

La durée du cours primaire est de huit ans:

École élémentaire, 4 ans;(1)

École intermédiaire (modèle), 2 ans;

École supérieure (académique), 2 ans.

Les écoles primaires sont tenues de suivre le programme d'études approuvé par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

Les écoles catholiques suivent le programme approuvé par le comité catholique et les écoles protestantes suivent le programme approuvé par le comité protestant.

Le but des écoles spéciales (collèges commerciaux, écoles techniques, écoles d'agriculture, écoles polytechniques, écoles ménagères, écoles des hautes études commerciales, etc.) est de former les jeunes gens au commerce, à l'agriculture, au génie civil et aux industries et les jeunes filles à l'économie domestique, etc.

Dans les couvents catholique on s'applique aussi à préparer les jeunes personnes à la vie domestique, en vue du rôle important qu'elles auront à remplir plus tard dans la famille.

Le but des écoles normales est de former les jeunes gens et les jeunes personnes à la pratique immédiate de l'enseignement primaire.

Le but des collèges classiques est de préparer les jeunes gens à l'étude de la théologie ou des professions libérales. C'est dans les collèges classiques que se donne l'enseignement secondaire.

Le but des universités est de former les jeunes gens à la pratique immédiate du sacerdoce (la prêtrise chez les catholiques)(2) ou des professions libérales.

Les professions libérales sont: le droit, la médecine, le notariat et le génie civil. C'est dans les universités que se donne l'enseignement supérieur.

C.-J. MAGNAN

"Le meurtre d'une nation"

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

(*Pour les Arméniens*, discours de S. G. Monseigneur Touchet, évêque d'Orléans.—*L'Arménie Martyre*, par M. l'abbé Griselle.—Publications du Comité catholique de propagande française à l'étranger.)

"Le Meurtre d'une Nation"; ce titre n'est pas une vaine image; c'est la scrupuleuse expression d'une réalité. Nous ne l'avons pas inventé, nous l'avons découvert dans le Rapport du Comité Américain, qui le recueille sous la plume d'Arnould J. Toynbee; dans le même document, nous lisons qu'Herbert Adams Gibbons a qualifié les massacres d'Arménie: *la page la plus noire de l'histoire moderne*. Il aurait pu dire aussi la plus rouge.

La formidable guerre, que soutiennent la France et ses Alliés, est éclaboussée de sanglantes hécatombes; elle léguera sans doute à l'histoire quelques-unes des tragédies les plus affreuses et les plus meurtrières, dont le monde ait été témoin; des atrocités sans nom et sans mesure en ont aggravé les horreurs. Et, cependant, l'on peut affirmer, sans déclamation, avec la plus consciencieuse exactitude, que tous les drames qu'elle a déchainés en Europe,

(1) Les écoles élémentaires donnent des cours de deux degrés: le premier degré comprenant les trois premières années, et le second, la quatrième année.

(2) Dans les universités catholiques, la faculté de théologie porte le nom de Grand Séminaire.

sont dépassés, et de bien loin, par les abominations sadiques et féroces dont l'Asie-Mineure, a été le théâtre.

Un peuple entier, froidement condamné à mort et méthodiquement exécuté. Les invasions barbares elles-mêmes n'ont rien vu de pareil. Et c'est pourtant ce qui vient de s'accomplir, en pleine civilisation, dans les provinces arméniennes. Plus de huit cent mille êtres humains ont été rayés de la liste des vivants, par le glaive, par la mitraille, par la corde, par la faim, par l'eau, par le feu. Plus de huit cent mille : hommes, femmes, vieillards, enfants ! Ce crime a été consommé sur les injonctions d'une bande qui s'appelle un gouvernement et par les mains d'une horde qui se nomme une armée. Et si l'on s'était borné à tuer ; si même on s'était contenté de torturer ! Mais on est descendu plus bas : on a souillé ; plus bas encore : on a trafiqué de la chair humaine, afin de la livrer à de nouvelles souillures. "A la porte de Kemaz-Baghar et à celle de Bagdad, s'écrie avec une éloquente indignation l'évêque d'Orléans, il s'est ouvert un marché d'esclaves ; des Arméniennes, de sang aryen, comme nous, ayant notre culture, notre foi, notre baptême, y ont été offertes, négociées, achetées, payées, livrées ! Mais ! il y a sept cents ans, la catholicité entière eût entrepris une croisade pour cela !"

Et aujourd'hui !

Aujourd'hui, le monde civilisé, déchiré par la guerre que se livrent les peuples forts, abandonne à son martyr le peuple faible.

Cependant, il existe encore une puissance qui, d'un mot, aurait pu sauver ces milliers de vies humaines, arrêter ces milliers de crimes et de stupres. Et cette puissance a laissé faire.

On eût prédit cette chose effarante, il y a quelques années ; on eût annoncé qu'un jour allait venir où une nation chrétienne autoriserait de son silence et de son inertie le supplice de huit cent mille chrétiens, on eût prophétisé cela, que la conscience humaine se fût revoltée tout entière contre l'in vraisemblance et l'odieux de cette calomnie anticipée.

Et, pourtant, cela est.

Cela est. Car il n'est personne au monde qui ne sache aujourd'hui que le Turc est devenu, de fait, le vassal de l'Allemand. De la tête qui ordonne à la main qui opère, la Turquie est germanisée : les représentants du Kaiser gouvernent à Constantinople et ses officiers commandent sur le front. Cette vérité, aussi indéniable que le soleil en plein midi, n'était pas ignorée des victimes ; on en a vu qui imploraient pitié, en promettant de se faire *allemandes* ! A plus forte raison était-elle connue des diplomates. Aussi l'ambassadeur américain suppliait-il son collègue allemand d'intervenir auprès de la Porte. Or, à cette instance, que répondit le plénipotentiaire de l'Allemagne ? On ne le devinerait jamais : qu'il ne pouvait s'ingérer dans les affaires intérieures de la Turquie.

Quand, depuis de longs mois, il ne fait pas autre chose ! Cette fin de non recevoir est plus qu'un mensonge ; en face des infamies qu'il s'agissait

d'arrêter, elle constitue la pire des hypocrisies. C'est la réponse de Caïn prétendant qu'il n'était pas chargé de son frère; c'est le geste de Pilate, se lavant les mains du sang du Juste.

Mais entre le panislamisme et le pangermanisme, il y a plus encore que cette complicité tacite, passive. Écoutez ce témoignage d'Hubert Adams Gibbons, expliquant la connivence de l'Allemagne: "Les Allemands, remarque-t-il, et les Allemands seuls se sentaient appelés à bénéficier de l'extermination du peuple arménien".

Ce crime, un des plus monstrueux qui se puisse concevoir, Monseigneur Touchet l'avait établi et stigmatisé, naguère, avec une éloquence vengeresse. M. l'abbé Griselle, en le situant dans son cadre historique et en l'étayant de documents irréfutables, vient de le prouver à son tour par une démonstration péremptoire.

Que le complice du sultan rouge essaie maintenant de se poser en défenseur de la civilisation, de l'humanité, de la religion même! Huit cent mille cadavres se dresseront contre lui!

FRANÇOIS VEUILLOT

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION À LA PETITE ÉCOLE

Le Maître exposera l'image à la vue des élèves qu'il invitera à observer avec attention, de manière à pouvoir parler de ce qu'ils y voient et de ce qu'ils y comprennent.

Cette observation se fait en silence durant quelques instants; puis la conversation suivra, conduite par le maître au moyen de questions et de sous-questions qui obligeront les élèves à parler du sujet. C'est la préparation orale du devoir écrit qu'ils auront à faire. Le but à atteindre est de faire acquérir des idées et de s'exercer à les exprimer. Il ne restera plus que l'ordre à mettre dans les idées; cet ordre sera suffisamment indiqué dans le *Canevas* qui sera donné après la conversation. Voici comment on procède:

Le maître.—Mes enfants, considérez bien cette image, observez bien tout ce que vous y voyez, pensez aux idées qu'à eues l'artiste qui l'a dessinée; vous serez ensuite capables de bien parler dans la conversation que nous aurons après que vous aurez observé.

(On laisse quelques instants de silence pendant que les élèves observent.)

Voyons, Jacques, dites-nous où se passe la scène que vous voyez.

Jacques.—Monsieur, c'est dans l'intérieur d'une maison.

Maître.—Oui, mais dans quelle partie? est-ce dans la cuisine?

Jacques.—Non, monsieur, c'est dans la salle.

Maître.—Quels meubles voyez-vous ?

Jacques.—On n'en voit pas beaucoup, car l'image ne montre qu'une partie de la salle.

Maître.—Dites toujours ce que vous voyez.

Jacques.—Je vois trois chaises autour de la grande table, une lampe suspendue au plafond, puis deux cadres accrochés aux deux murs que l'on voit.

Maître.—Pouvez-vous distinguer ce qui est représenté dans ces cadres ?

Jacques.—Non, monsieur, mais ce n'est pas très important.

Maître.—Voilà une bonne réflexion, car, en effet, l'intérêt de l'image n'est pas là . . . A votre tour, Philippe, pourriez-vous dire à quel moment se passe l'action.

Philippe.—Monsieur, je pense que ce doit être le soir.

Maître.—Qu'est-ce qui vous fait croire cela ?

Philippe.—La lampe est allumée et l'abat-jour envoie la lumière sur la table.

Maître.—Mais le matin, avant le jour, l'effet serait le même ?

Philippe.—Oui, Monsieur, mais le matin, les occupations des personnes ne seraient pas les mêmes.

Maître.—Alors, vous pensez que c'est le soir ?

Philippe.—Oui, monsieur.

Maître.—Vous avez raison; je pense comme vous, et probablement Charles aussi. Voyons, mon Charles, à votre tour pourriez-vous nous parler des personnes que vous voyez ?

Charles.—Monsieur, il y a trois personnes qui travaillent.

Maître.—Dites-nous donc qui est celle qui nous tourne le dos et ce qu'elle fait.

Charles.—Monsieur, c'est la mère, la maîtresse de la maison, elle fait de la couture, et l'on voit devant elle, sur la table, les ciseaux, un rouleau de fil et un autre objet que je ne connais pas.

Maître.—C'est probablement son étui à aiguilles. Que direz-vous de la personne assise en face de la mère ?

Charles.—Je pense que c'est la fille aînée; elle travaille au crochet un ouvrage de tricot de laine.

Maître.—Très bien! Maintenant, Joseph, vous nous direz bien ce que vous pensez du troisième personnage.

Joseph.—Monsieur, c'est un garçon qui est encore aux études, et il fait son devoir; son gros dictionnaire est ouvert sur la table, à portée de sa main.

Maître.—Ces trois personnes ont-elles l'air de causer en travaillant ?

Joseph.—Non, Monsieur, elles disent un mot de temps en temps, mais elles ont l'air bien appliquées à leur ouvrage, et le garçon ne pourrait pas bien faire son travail, s'il entendait causer auprès de lui.

Maître.—C'est bien pensé. Maintenant croyez-vous que toute la famille soit réunie là dans ces trois personnes ?

Joseph.—Je ne crois pas, Monsieur; où bien le père est peut-être mort?

Maître.—Supposons qu'il ne soit pas mort; où pourrait-il être?

Joseph.—Il a peut-être un emploi qui l'occupe le soir. Il est peut-être membre du conseil municipal ou d'une société qui siège ce soir-là.

Maître.—Voilà de bonnes idées. Mais croyez-vous qu'il n'y a pas d'autres enfants?

Joseph.—Je ne sais pas, Monsieur.

Maître.—Qu'en pensez-vous, Jacques?

Jacques.—Il y en a peut-être de plus jeunes qui sont allés se coucher.

Maître.—Très bien. Qu'est-ce que la mère et la fille ont dû faire avant de venir se mettre à l'ouvrage près du grand garçon qui fait son devoir de classe?

Dites-nous cela, Philippe.

Philippe.—Monsieur, après le souper de famille, elles ont dû laver la vaisselle pendant que les plus jeunes s'amusaient un peu. On a peut-être fait la prière avant que le père parte pour son assemblée; puis les jeunes se sont couchés après avoir souhaité le bonsoir.

Maître.—Vous m'avez fait une bonne réponse, mon Philippe. Est-ce l'image qui vous dit cela?

Philippe.—Non, monsieur.

Maître.—Alors, Charles, dites-nous donc comment Philippe a pu trouver ces idées-là.

Charles.—Peut-être en pensant comment il a déjà vu faire dans quelques familles ou dans la sienne.

Maître.—Bien trouvé!... Joseph pourrait-il nous dire comment il trouve cette image?

Joseph.—Monsieur, elle n'est pas grande; mais elle est très belle; quand on l'étudie un peu, c'est comme si elle nous disait tout ce que nous avons trouvé en répondant à vos questions.

Maître.—C'est très vrai, et l'artiste a vraiment fait un beau tableau. Maintenant, je suis certain que vous pourrez faire un bon travail écrit pour dire en quelques lignes tout ce que ce tableau vous a fait penser. Vous allez prendre, pour vous aider, le *canevas* suivant:

CANEVAS.—Le temps où se passe l'action.—Ce qui a été fait avant.—Où sont les autres membres de la famille—les trois personnes visibles, dans quelle partie de la maison elles sont, leurs occupations—la tranquillité qui règne—la disposition des personnages, n'oubliez pas de mentionner les objets que vous voyez à leur usage—Finiissez par une appréciation du tableau.

Avec le secours de ce canevas et la préparation orale faite auparavant, les élèves seront en état de faire un travail plus ou moins approchant ce qui suit:

—Je viens de m'arrêter à considérer un joli tableau. C'est une scène du soir. Après le souper, la mère et sa fille aînée ont lavé et serré la vaisselle, pendant que les plus jeunes enfants s'amusaient un peu; puis on a fait la

rière ensemble et les jeunes, ayant souhaité le bonsoir, sont allés prendre leur repos. Le père a dû se rendre à une séance du conseil municipal dont il est membre et, en attendant son retour, la mère, sa fille aînée et le grand garçon sont passés dans la salle pour la veillée. Ce sont ces trois personnes que le tableau représente. La lampe suspendue éclaire la grande table et jette ses doux rayons sur les personnages parfaitement groupés. La mère fait de la couture et l'on peut voir, sur la table, ses ciseaux, son étui à aiguilles et un rouleau de fil; la fille est occupée à tricoter au crochet; le grand garçon, encore aux études, fait un devoir écrit; son gros dictionnaire est ouvert à portée de sa main. Le calme et le silence règnent, chacun est tout entier à son ouvrage. Un mot est certainement échangé de temps à autre, mais pas de conversation. Le garçon a besoin de toute son attention pour faire un bon devoir. On voit que l'amour du travail anime cette famille et qu'une modeste aisance en est le fruit. L'artiste qui a pensé et dessiné cette scène a certainement fait un beau tableau, et c'est avec plaisir et profit que l'on s'arrête à le considérer.—

Les élèves feront certainement un bon travail après la préparation qui a précédé; évidemment, il y aura des parties faibles, des phrases mal bâties, des défauts, mais l'important c'est de savoir trouver les bons endroits pour les signaler, de savoir reconnaître l'effort fait plutôt que le succès. On aide ensuite à corriger les passages défectueux, et c'est ainsi que l'on prépare l'élève à persévérer dans ses efforts.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

In the picture what do you see? In the picture I see a man and a dog.

Is the man sitting or standing? He is sitting.

What is his profession? He is a musician, I imagine.

How do you know that he is a musician? I did not say that I knew he was a musician.

If you did not say that you knew that he was a musician, what did you say? I said that I imagined, that I supposed him to be a musician.

What difference is there between saying that you know him to be a musician and that you imagine or suppose him to be a musician? There's a world of difference: if I say I know he is a musician I make a positive statement, while if say I imagine, I suppose he is a musician, my statement is not positive; it shows that I am not sure that he is a musician; that from appearances

he may be a musician, but as appearances are often deceptive it may be that he is not a musician.

All right, my young friend you are very precise, why do you imagine the man in the picture to be a musician? It does not require a great effort of imagination to suppose that he is a musician; he is playing on a musical instrument.

Are all who play on musical instruments musicians? I am sorry to say that the majority of those who play on musical instruments are not musicians.

If the majority of those who play on musical instruments are not musicians what are they? I don't know; perhaps they are amateurs.

What is an amateur? You ask me the definition of so many different words that I sometimes think you take me for a dictionary, which I am not; I am only an amateur dictionary.

Yes but what is an amateur? Please allow me to look in the dictionary and I will tell you.

Very well look, but don't lose any time. The dictionary says: *amateur*: one who cultivates any study or art from taste or attachment without pursuing it professionally or with a view to gain.

Well which is the man in the picture a musician or an amateur? If the dictionary definition of the word *amateur* is sound the man is a musician.

Why do you say that he is a musician if the dictionary definition of the word *amateur* is sound? According to the dictionary to be an amateur one must cultivate a study or an art because one likes it, not because of the money one may make by cultivating it; now the man in the picture is playing away as well as he knows how, not because his soul is so full of music that he must give expression to some of it or die, but because his pockets are empty; he is playing for gain, therefore he is not an amateur; he is a professional musician.

Do all professional musicians play excellently well and all amateurs play poorly? If you please, sir, I'll admit I don't know much about musicians,—professionals or amateurs; if you really want to get me to speak about playing, let it be about base-ball, hockey, lacrosse, tennis, these things about which a fellow can talk, and not about a musty old man scraping a fiddle for a few coppers.

From your answer I should say that you are neither an amateur nor a professional in the art of politeness.

Oh, sir, was my answer impolite, I'm very sorry, I did not intend to be impolite, I had no intention of being impolite,—O I beg your pardon,—I apologize,—I take it all back,—please ask me the question once more and I will try to be patient.

You are not expected to be patient, but obedient and polite. What is patience.

Patience, why sir, it is a noun, the noun from which the adjective patient is formed. I am sure you're pleased with that answer; it is a good grammatical one.

I do not want to know what part of speech is patience, but what it means. I don't exactly know what it means, but I suppose that it is a virtue.

You are right, but there are many virtues; which virtue is it? That is quite easy, sir, it is the virtue practised by people who are patient.

You are evading the question, you have not told me yet the meaning of the word patience. I can't tell you what I don't know; I know some people who are patient and others who are impatient, but I can't define the word patience.

I will tell you the meaning of the word, and at the same time I advise you not to use words of which you don't know the meaning. If every one followed that rule, sir, I am afraid, that lots of people would be obliged to keep their mouths shut almost the whole time.

Would not that be a good thing for them and for those about them.

Perhaps it would, sir, but I read somewhere that Bacon said: "Reading makes a full man, writing a correct man, and speaking a ready man."

You are quite a learned young man, but do you think that Bacon meant using words of which one did not know the meaning? No, sir, I suppose not.

Now for the meaning of the word *patience*: "*patience is a habit of mind that enables one to endure, to suffer, annoyance, afflictions, provocation, or other evil quietly, with calmness, with a calm unruffled temper, without getting vexed, or angry*"; do you understand? Yes, sir, I think I do, it means, I suppose, that if a fellow hits you on one cheek, you are to turn the other cheek for another blow is that it? Yes that is patience in the highest degree.

Well, sir, I'm not patient in the highest degree, for if any fellow hits me on the cheek, there'll be another cheek hit, but it won't be mine. Nobody practises patience in the highest degree, sir. You are mistaken, since the world began, millions of people have practised patience in the highest degree and have been the happier for it, both here and in the next world. In your definition of patience you used the word *enables one*, what do these words mean? They mean *makes one able*: are you satisfied? Yes, sir, thank you, I am perfectly satisfied.

Now for the question do all professional musicians play well and all amateurs play poorly? No, sir, I think that some professionals play poorly and some amateurs play very well. That is a very good answer.

Do you think the old man in the picture is a good player? You should put that question to the dog, sir, and not to me.

Why should the question be put to the dog and not to you? It should be put to the dog and not to me because the dog has heard him play and I have not.

Say what you think is he a good musician. Well, sir, I think he is not a good musician.

Why do you think he is not a good musician? The first reason is a funny one and I don't like to tell it.

Oh, tell, tell away, I like fun too. Well sir the man is playing the violin or as we boys say the fiddle; he is a violinist or a fiddler; now all the great violinists whose pictures I have seen had long hair and the poor fiddler in the picture is partly bald; please, tell me, sir, how can a bald-headed man be a good fiddler? Perhaps you are right; I suppose he has few *airs* because he has so little *hair*.

Now sir, you are punning.

Am I? Yes, sir, you are comparing his *airs* with his *hair*. Have you any other reason for thinking him an indifferent violinist? If he were a good musician he would not be reduced to playing for coppers in the streets.

From what infirmity is he suffering? I don't know of any infirmity from which he is suffering.

Why has he a dog? I don't know. Why has any one a dog, sir?

Many people keep dogs because they like them; but this poor old man has a dog because he needs him. What service does the faithful little animal render him? It carries his hat for him.

That is a foolish answer, a man with a head does not need a dog to carry his hat.

Yes but in the picture the dog is carrying the man's hat.

Quite true, but why is the dog carrying the man's hat? Maybe it is to collect the coppers from the listeners. Very good indeed but the man does not need a dog for that purpose, he could put his hat on the ground beside him and the spectators would drop their cents into it. The dog renders him another service, what is it? I don't see it, sir. Neither does the man see the service, he feels it.

I understand now, the man is blind. Yes he is blind.

Can you now tell of what use the dog is to the blind fiddler? Yes sir, he leads the poor man about.

With which hand is the man holding the violin? He is holding it with his left hand.

In his right hand what has he? He has the bow in his right hand.

How many strings has the violin? It has four strings.

A musician who plays in the streets like the one in the picture is called what? A musician who plays in the streets is called a street musician, I suppose.

That is not a bad answer; he is sometimes called an itinerant musician.

J. AHERN

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

POURQUOI OBÉIR À L'ÉGLISE ?

IV

L'histoire des manifestations divines et de la fondation de l'Église se lit dans un gros livre que l'on appelle la Bible, et dont votre histoire sainte est un court abrégé. Ce livre, à proprement parler, n'est pas un seul livre; c'est le recueil d'un grand nombre d'ouvrages historiques ou poétiques écrits par des auteurs divers à des époques et dans des langues différentes. On le divise en deux parties: Ancien Testament, histoire du peuple hébreu; Nouveau Testament, histoire de Jésus-Christ et des premières prédications des apôtres. Nous en possédons une traduction latine appelée la Vulgate, qui est de saint Jérôme.

Jusqu'à ces derniers temps, la Bible, indépendamment de sa valeur comme document de foi, avait toujours été considérée comme un recueil pleinement historique. Les découvertes récentes des monuments égyptiens, assyriens et phéniciens, ne la contredisent en rien: ils l'appuient plutôt en montrant que les auteurs sacrés avaient une parfaite connaissance des mœurs et des usages de ces peuples depuis si longtemps disparus.

Mais la Bible a le grand tort, aux yeux des libres-penseurs, de renfermer des faits miraculeux; c'était assez pour la leur rendre suspecte. On s'est donc mis à rechercher tous les prétextes de ruiner ses affirmations, d'expliquer les croyances proposées par des hypothèses plus ou moins ingénieuses, de soupçonner des fraudes, d'attaquer même l'antiquité des ouvrages et leur attribution aux auteurs indiqués par la tradition. Il s'est ainsi formé une prétendue science, qu'on a décorée du nom d'exégèse, cultivée surtout par des incrédules et des protestants rationalistes. Gardons-nous de la confondre avec l'exégèse légitime qui s'applique à assurer la pureté des textes et la bonne interprétation des documents.

Entrer dans toutes ces discussions serait hors de propos ici. Elles sont souvent très subtiles. La passion sectaire les a multipliées avec une telle ingéniosité, qu'il faut parfois une grande habileté et une grande érudition pour y répondre.

Pour notre but actuel, il suffit de poser un fait incontestable et incontesté, c'est que l'Ancien Testament existait déjà au temps de Jésus-Christ tel que nous le possédons aujourd'hui.

En effet, les Hébreux lisent les mêmes livres que nous, chrétiens. Les différences de textes qui peuvent exister entre leurs exemplaires et les nôtres sont pour la plupart insignifiantes. Nous pouvons nous assurer par les ouvrages de leurs plus anciens docteurs, que nous possédons encore, qu'ils considéraient comme prophétiques les mêmes passages que nous.

Les Juifs depuis l'origine du christianisme ont été nos adversaires constants. A quel propos auraient-ils adopté des livres d'origine chrétienne ou auraient-ils inséré dans leurs livres les faits qui nous fussent favorables? Il est donc certain que si nous trouvons dans leurs livres des prophéties s'appliquant nettement à Jésus-Christ, elles sont antérieures à sa venue. C'est tout ce qu'il nous faut; la plus ou moins grande ancienneté des textes n'a qu'une importance secondaire.

Or ces prophéties abondent, il n'y a que l'embarras du choix.

Voici d'abord le célèbre testament de Jacob (*Genèse*, XLIX). On a dit que ce n'était point un testament, mais un chant national. Testament ou poème, peu importe ici. Ce document est certainement très ancien et faisait partie des traditions nationales juives.

Nous y lisons que "le sceptre ne sortira point de Juda et qu'il y aura toujours des chefs de sa race jusqu'à la venue de l'envoyé qui sera l'attente des nations".

La prophétie s'est accomplie à la lettre, non dans l'obscurité de quelque époque mal connue, mais en pleine lumière de l'histoire. Il y a dix-neuf cents ans, sous le règne de l'Empereur romain Auguste, les Juifs venaient de perdre leur dernier souverain de race israélite; ils vivaient sous la domination d'un prince iduméen Hérode le Grand. A ce moment naît Jésus-Christ, et quand le Sauveur commence sa prédication, la Judée n'est plus qu'une province romaine.

Il est vrai que le Christ n'a pas établi cet empire terrestre universel que les Juifs espé-

raient dans leur orgueil national. Mais la prophétie n'annonçait rien de tel. Elle paraît insinuer plutôt qu'après le Messie, il n'y aurait

plus de roi de leur sang. C'est la doctrine du Christ qui devait s'étendre et s'est étendue en effet sur toutes les nations.—(à *suivre*.)

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

L'HIVER

Nos laborieux cultivateurs sont contents, la neige couvre la terre. Cette couche légère et moelleuse, ce tapis blanc protège les pousses contre la gelée. Il faudrait des froids bien rigoureux pour qu'elles gèlent sous la neige protectrice. Et voyez comme ces légers flocons, semblables à des brins de duvet, sont jolis! Chacun est une gracieuse petite étoile à six branches.

EXERCICES.—Compter les noms de la dictée.—Compter les noms d'une syllabe.—Y a-t-il des mots qui marquent une qualité bonne ou mauvaise?

II

NOMS TERMINÉS PAR OU

Il y a des *cailloux* sur la route et des *choux* dans le jardin. Les *verrous* seront fixés à la porte au moyen de *clous*. L'enfant a dépensé ses *sous* pour acheter des *joujoux*. Les *matous* sont des chats et les *sapajoux* sont des singes.

Les *troupeaux* sont partis; les *agneaux* gambadent à côté des brebis; les jeunes *veaux* et les grands *bœufs* viennent se désaltérer dans les *eaux* pures des petits *ruisseaux* qui traversent la prairie.

EXERCICES.—Citer *trois* noms au singulier,—*trois* noms au pluriel.—Comment forme-t-on le pluriel dans les noms?—Dites des exceptions à cette règle.—Justifiez l'orthographe de chaque nom de la dictée.

III

CRÉATION ET CHUTE DES ANGES

Dieu créa des esprits innombrables. Ils furent appelés les anges. Au commence-

ment, ils étaient tous bons et heureux. Mais beaucoup d'anges devinrent orgueilleux et ne voulurent plus obéir à Dieu. Alors Michel et les bons anges combattirent les mauvais qui furent vaincus et précipités dans l'enfer. On les nomme démons et leur chef s'appelle Satan.

EXERCICES.—Que veut dire le mot *innombrables*?—Distinguez les noms propres de la dictée.—Que veut dire le mot *créer*?—Quelle différence y a-t-il entre l'*ange* et l'*homme*?

Cours moyen

DICTÉE

I

LA PROPRIÉTÉ

La propriété est l'*arme* principale de la liberté. Voilà pourquoi on doit s'attacher à rendre la propriété stable et accessible; stable, car la propriété précaire n'a aucun des caractères ni des avantages de la propriété; accessible car la propriété n'est légitime que comme *fruit du travail* et à condition que le travail puisse toujours la conquérir. Dans une société bien organisée il doit être possible d'arriver à la propriété par le *travail*, et toujours facile de conserver la propriété, quand elle est acquise. Ces deux points de vue de la question: conservation sûre, acquisition facile, ne doivent pas être séparés, car si la conservation n'est pas sûre, il n'importe pas d'acquérir, et si l'acquisition n'est pas facile, la conservation n'est plus qu'un *privilege*.

Toute doctrine vraiment nationale doit se résumer en deux mots: sécurité de la propriété, liberté du travail.

QUESTIONS.—1. Expliquez l'expression: *fruit du travail*.

2. Quel est le sens du mot *arme*?

3. Rôle et fonction de *la, bien, travail*.

4. Quel est le sens de *privilege*?

RÉPONSES.—1. *Fruit du travail*: les avantages, les profits, les bénéfices qu'on se procure par le travail.

2. *Arme*, au propre, désigne un instrument d'attaque ou de défense: fusil, épée;—au figuré, se dit des moyens qu'on emploie pour acquérir une chose, parvenir à un but, surmonter un obstacle, vaincre quelqu'un.

3. *Analyse*. *La*, pr. pers. 3e pers. f. sing., complément direct de *conquérir*;—*bien*, adverbe de manière, modifie *organisée*;—*travail*, n. com., m. sing., complément circonstanciel de *arriver*.

4. *Privilège*: loi spéciale droit ou avantage particulier accordé à quelqu'un, ou à plusieurs individus.

II

LA FLEUR

Pour me montrer le caractère d'une fleur, les naturalistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je reconnaitrai un lis? N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admire le roi des vallées? Sa blancheur incomparable n'est-elle pas encore plus éclatante quand elle est mouchetée comme des gouttes de corail par de petits scarabées écarlates hémisphériques piquetés de noir qui y cherchent presque toujours un asile? Qui est-ce qui peut reconnaître dans une rose sèche la reine des fleurs? Il faut la voir lorsque sortant des fentes d'un rocher humide, elle brille sur sa propre verdure, que le zéphir la balance sur sa tige hérissée d'épines, que l'aurore l'a couverte de fleurs; quelquefois une cantharide, nichée dans sa corolle, en relève le carmin par son vert d'émeraude, c'est alors que cette fleur semble nous dire que, symbole du plaisir par ses charmes et sa rapidité, elle porte, comme lui, le danger autour d'elle et le repentir dans son sein.

Bernardin DE ST-PIERRE

RÉCITATION

EN FAMILLE

J'aime, les soirs d'hiver, chez-nous,
La bouillotte qui chante,
Tandis que la bise méchante

Frappe à la porte de grands coups.
Dehors il fait très froid et tout est blanc de
Mais dans le logis bien fermé, [givre];
Il semble que l'on soit plus chaudement aimé
Et qu'il fasse encor meilleur vivre.
Ma mère coud, mon père prend un livre;
Moi, sur un petit banc, entre eux,
Je joue et puis j'apprends ma fable,
Jusqu'au moment où le marchand de sable
Passe et me ferme les yeux.

A. N.

EXERCICES SUR LA RÉCITATION.—Qu'est-ce qu'une bouillotte?—Que met-on dans une bouillotte?—Qu'est-ce que la bise?—Qu'est-ce qui produit le givre?—Comment l'enfant explique-t-il que ses yeux se ferment le soir?—A qui les mamans parlent-elles du marchand de sable?

Cours supérieur

DICTÉE

L'ÎLE BONAVENTURE

Comme notre vue se fatigue de la couleur éblouissante de la mer, dorée par les rayons obliques du soleil, *reposons nos yeux* sur le fond vert de la petite île *Bonaventure*, située en face, à deux tiers de lieue de nous. *Cette île est protégée* par la nature avec un amour tout maternel.

Son terroir fertile est abrité par les hautes falaises qui la ceignent presque en entier, et ne s'affaissent au niveau de l'eau que sur un seul point assez étroit pour former une crique à l'abri des vents du large, situation favorable aux habitants de pêche que nous apercevons d'ici. Les bords escarpés de l'île Bonaventur sont plus sauvages et plus pittoresques du côté de l'est que du côté de la terre ferme, et fournissent aux chasseurs habiles du gibier en abondance. Le bois qui en couronne le sommet, forme un lieu de promenade délicieux en face de la mer sans limite. Outre ces beautés naturelles, l'île offre de grands avantages à nos pêcheurs, qui jettent leurs lignes sous son abri, lorsque le gros vent ne leur permet point d'aller sur les grands bancs: aussi ont-ils coutume de dire souvent: "Quelle bonne aventure pour nous

d'avoir cette île qui nous protège contre les vents; sans elle, *combien* de jours pendant l'année où nous ne pourrions pêcher!"

A. BÉCHARD

EXPLICATIONS ET EXERCICES:—*obliques*: quel-
le serait l'idée contraire? *perpendiculaire*, ou
mieux *verticaux*, ou encore à *pic*.—*reposons nos*
yeux: le sujet? *nous* non exprimé à cause de
l'impératif.—*île Bonaventure*: montrez sur la
carte, à l'est de la presqu'île de Gaspé, près de
Percé.—*Cette île est protégée*: tournez par la
voie active: *La nature* protège cette île.—
—*terroir*: que signifie ce mot? sa terre, son ter-
rain, considéré par rapport à l'agriculture, aux
éléments propres à nourrir les plantes.—*fertile*:
donnez le contraire: *stérile*.—*falaises*: bancs de
roches élevés au bord de la mer.—*ceignent*: du
verbe *ceindre*, entourer d'une *ceinture*. Le
sujet? *falaises*; le compl. direct? *la* (l'île).
Donnez quelques temps de ce verbe: je
ceins, nous ceignons; je ceignais, nous ceignions;
je ceignis; je ceindrai; j'ai ceint; etc.—*s'affais-*
sent: le sujet? *falaises*.—*situation*: la fonction de
ce mot? On a ici une proposition elliptique, le
verbe est sous-entendu: *Cette situation est favora-*
ble, ou bien *la situation ainsi formée est favora-*
ble: *situation* est donc sujet de *est*, sous-entendu.
—*escarpés*: en pente raide, difficile à monter.—
pittoresques: dignes d'être représentés en pein-
ture.—*délicieux*: pourquoi pas *délicieuse*? c'est
le lieu qui est *délicieux* pour faire une prome-
nade.—*limité*: pourquoi le singulier? c'est seu-
lement le côté de la mer, l'est de l'île qui n'a pas
de limite; le côté ouest vers Percé est limité.—
bancs: de quels bancs parle-t-on ici? des *bancs*
de sable sur lesquels se fait la pêche.—*bonne*
aventure: quelle remarque faites-vous ici? Il
y a un jeu de mots avec le nom de l'île.—*Com-*
bien: Y a-t-il interrogation? Non, exclamation.
Remplacez *combien* par un autre mot: *que* de
jours...—*pêcher*: si on mettait un accent aigu?
le sens serait changé.

ANALYSE

"Le bois qui en couronne le sommet, forme un
lieu de promenade délicieux, en face de la mer
sans limite."

Deux propositions: une *principale* et une
complétive déterminative.

1° PRINCIPALE:

Le bois.....sujet.

forme.....verbe.

un lieu de promenade délicieux e. direct.

en face de la mer sans limite e. circonst. de
lieu, d'endroit.

2° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de bois.

Qui.....sujet.

Couronné.....verbe.

Le sommet.....compl. direct.

en (de l'île) compl. déterminatif de *sommet*.La disposition donnée aux deux propositions
donne pour ainsi dire l'analyse toute faite.Les deux seules difficultés que nous voyons
après cela sont: *en face* et *sans limite*.1° *en face* de: locution prépositive qui fait
rapporter *mer* à *forme*.2° *sans limite* veut dire *illimitée*. A notre
avis on pourrait analyser ces deux mots comme
une locution adjectivale qualifiant *mer*. Ou bien
alors voir là une proposition elliptique avec *qui*
est sous-entendus; on aurait alors là une complé-
tive explicative de *mer*. Mais à quoi sert de
multiplier les propositions? Puisque *sans*
limite veut dire *illimité*, il est équivalent.

COMPOSITION

A MON AIGUILLE

1. L'aiguille, compagne fidèle de la femme.
2. Auxiliaire incomparable de la mère de famille.
3. Précieux secours contre l'ennui.—4. Source
d'innocentes jouissances.

DÉVELOPPEMENT

1. O le plus mignon des instruments de
travail, aiguille, que ma mère mit entre mes
mains dès mon plus jeune âge; toi qui ne m'as
jamais quittée, qui m'as aidée dans mes travaux,
qui m'as tenu fidèle compagne à toutes les
époques de mon existence, ma petite aiguille
chérie, merci à toi.

2. A toutes les femmes tu prêtes ton cou-
cours, mais que deviendrait sans toi la mère
de famille? Comment préparerait-elle la laye-
tte du nouveau-né, et, plus tard, le trousseau
de sa fille? Comment pourrait-elle entretenir
linge, vêtements et mobilier? Ah! son labour
est grand, mais elle travaille pour des êtres
chérissés et elle te pousse avec ardeur dans le
drap usé ou dans la toile résistante; et, docile
à son impulsion, tu glisses rapide entre les fils
croisés.



(Voir "Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle", au chapitre de la Méthodologie, présente livraison)

3. La mère de famille, la jeune fille active et laborieuse ne connaît guère l'ennui, cette maladie des oisifs. Pourtant il est dans la vie des jours assombrés où vous saisissez le dégoût de toutes choses, où l'esprit est rempli de noires pensées. Alors une lecture agréable peut faire une aimable diversion, mais on ne saurait prolonger ce moyen de distraction, on s'en lasse; le travail est encore le moyen le plus salutaire de chasser cet hôte incommode et malfaisant qu'on appelle l'ennui. Viens, aiguille et prête-toi à la fantaisie de celle qui te dirige.

4. Car ils sont innombrables les travaux

élégants auxquels l'aiguille coopère; après les travaux journaliers de couture et de raccommodage, que de gracieuses fantaisies éclosent sous sa piqure intelligente! que de fines broderies destinées aux personnes aimées et dont l'exécution, grâce à ce but, acquiert un véritable charme. N'y a-t-il pas aussi une jouissance, et des plus pures, à travailler pour les malheureux, pour les églises pauvres? Et ces innocentes satisfactions, auxquelles le cœur et la piété ont tant de part, je te les dois, ô ma chère petite aiguille.

(L'École et la Famille.)

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

ANTI-ALCOOLISME

L'ALCOOL ET LES PRÉJUGÉS

L'Alcool et la force musculaire

Rien n'est plus faux que de dire: *L'Alcool est un fortifiant*. Il excite l'organisme et fait oublier momentanément la fatigue. Mais ces effets sont de courte durée, et bientôt suivis de *dépression*.

L'ALCOOL, C'EST LE COUP DE FOUET DONNÉ AU CHEVAL.

L'alcool diminue le rendement de l'homme au travail.

Tous les professionnels: joueurs, nageurs, lutteurs, rameurs, cavaliers, tireurs et athlètes sont unanimes à prohiber l'alcool de leur régime.

"J'estime, dit Carnegie, que les abstinents valent 10% de plus que les non abstinents."

Aussi pour être logique, il paie 10% de plus en salaire aux ouvriers sobres qu'il emploie.

EXPÉRIENCE

Le professeur Aschaffenberg a fait, sur quatre Allemands, buveurs de bière, une expérience qui a duré 16 jours. Les jours où les ouvriers se sont abstenus de toute boisson, le travail produit a été plus élevé de 9%.

(Reproduit de l'excellente brochure: *Une Heure à l'Exposition Anti-alcoolique*, par les Cleres de Saint-Viateur.)

AGRICULTURE

LE DÉNICHEUR

Dialo,ue

L'Instituteur.—Vous venez encore, Alphonse, de détruire un nid de fauvettes dans les broussailles de la clôture voisine. Je vous ai pourtant défendu cela, bien des fois.

Alphonse, timide.—Il ne doit pas y avoir tant de mal à cela.

Instituteur.—Savez-vous que votre petit coup va coûter \$200 à la paroisse?

Alphonse.—regardant le maître avec des yeux étonnés—\$200.00! Mais ce n'était qu'un

petit nid construit de brindilles, contenant cinq œufs ordinaires d'oiseaux comme on en voit souvent.

Instituteur.—Tu es intelligent et tu vas me comprendre. Dans le nid il y avait cinq œufs? Il en serait sorti cinq petits?

Alphonse.—Oui, monsieur.

Instituteur.—Eh bien! Écoute, maintenant. Pour nourrir chaque oiselet dans son nid, il aurait fallu chaque jour environ cinquante chenilles, moucherons ou autres insectes. Pour cinq oiselets chaque jour, cela fait?

Alphonse.—250 insectes monsieur.

Instituteur.—Si maintenant les petits oiseaux

restent trente jours au nid, cela fait ?

Alphonse, prenant son ardoise et écrivant.— 7,500 chenilles, mouchérons ou autres insectes qu'ils mangeront, monsieur.

L'Instituteur.—Comprends-tu mieux maintenant ? Ces 7,500 insectes ayant la vie sauve causeront aisément pour \$200. de dommages aux fruits, céréales et légumes. Sans compter qu'une fois grands, ces petits oiseaux auraient

continué à se nourrir toute leur vie comme dans leur enfance, et qu'une autre année ils auraient eu eux-mêmes des petits à leur tour. Ce qui n'arrivera pas maintenant que vous les avez détruits dans leurs œufs.

Alphonse.—Je n'avais jamais pensé à cela, Monsieur.

(*Le Courrier de Saint-Hyacinthe.*)

Enseignement ménager

DICTIONNAIRE

LE TRAVAIL À L'AIGUILLE

Le travail à l'aiguille joue un grand rôle dans l'existence de la femme; c'est à peu près le seul qui lui soit exclusivement réservé. A la jeune fille pauvre, à l'ouvrière, il permet de gagner honorablement sa vie. A la mère de famille, il fournit le moyen de faire des économies multiples. Enfin, à la femme favorisée de la fortune, il offre une distraction agréable, un passe-temps précieux; il lui permet aussi d'être utile aux pauvres et de leur venir délicatement en aide. Pour toutes, en un mot, l'aiguille est une amie intime, souvent le soutien du ménage, et, presque toujours, l'auxiliaire indispensable de la charité. Elle remplit les

heures de solitude, combat l'ennui, favorise les bonnes œuvres, et, au besoin, lutte contre la misère. On ne peut se figurer ce qu'une mère de famille peut économiser d'argent si elle est habile à raccommoder le linge, à coudre les vêtements, à ravauder les bas.

Jeunes filles, familiarisez-vous avec tous les ouvrages à l'aiguille, aimez-les; ils vous donneront plaisir et profit.

QUESTIONS.—1° Donnez le sens de: *économies multiples, favorisée de la fortune, un passe-temps, heure de solitude, ravauder*.—2° Formez le tableau de la famille de *travail*.—3° Conjuguez les verbes *seoir* et *coudre* au présent de l'indicatif, au passé défini et au présent du subjonctif.

MATHÉMATIQUES

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Le quotient d'une division est 13, le dividende 874, le reste 42. Quel est le diviseur ? De combien d'unités en plus peut-on augmenter le dividende sans que le quotient change ?

Solution: $874 - 42 = 832$, dividende qui contiendra le diviseur demandé 13 fois, sans reste.

$832 \div 13 = 64$, le diviseur. *Rép.*

$64 - 42 = 22$, si on augmente le dividende de 22, le diviseur deviendra 65; donc on peut augmenter le dividende de $(22 - 1)$ 21 sans que le quotient change. *Rép.*

2. Dans une division de nombres entiers on multiplie le dividende et le diviseur par 10; le reste augmente de 72. Trouvez le ou les diviseurs, le quotient et le reste.

Solution: Lorsqu'on multiplie le dividende et le diviseur par un même nombre entier quelconque, le quotient ne change pas, mais le reste se trouve multiplié par le nombre dont on s'est servi comme multiplicateur.

Dans le cas actuel le diviseur et le dividende ayant été multipliés par 10, le reste se trouve multiplié par 10 aussi; c'est-à-dire qu'il est ce qu'il était plus 9 fois ce qu'il était, donc 9 fois le reste primitif = 72.

Il reste primitif = $72 \div 9 = 8$. *Rép.*

$32 - 8 = 24$, le nombre qui a contenu le diviseur exactement. Les nombres qui divisent 32 avec un reste de 8 sont 12 ou 24. *Rép.*

3. Un industriel emploie 128 ouvriers, hommes et femmes; il y a 36 hommes de plus que de femmes; un homme gagne \$2.25 et une femme \$1.25 par jour; au bout d'un certain temps, il a déboursé en gages \$18150; pendant combien de jours les 128 ouvriers ont-ils travaillé?

Solution: $(128 + 36) \div 2 = 164 \div 2 = 82$ hommes.

$128 - 82 = 46$ femmes.

$\$2.25 \times 82 = \184.50 , ce que les 82 hommes gagnent par jour.

$\$1.25 \times 46 = \57.50 , ce que les 46 femmes gagnent dans 1 jour.

$\$184.50 + \$57.50 = \$242$, ce que les 82 hommes et les 46 femmes gagnent dans 1 jour.

$\$18150 \div \$242 = 75$, le nombre de jour que mettront les 82 hommes et 46 femmes à gagner \$18150. *Rép.*

4. Un champ rectangulaire, a un périmètre de 1848 verges; la différence entre le petit et le grand côté est de 104 verges. Quelle est la surface du champ en acres?

Solution: $1848 \div 2 = 924$ verges, la somme de la longueur et de la largeur.

$(924 + 104) \div 2 = 1028 \div 2 = 514$ verges, la longueur du champ.

$514 - 104 = 410$ verges, la largeur du champ.

$514 \times 410 = 210740$ verges carrées, surface du champ.

$210740 \div 30\frac{1}{4} = 842960 \div 121 = 6966$ perches et $\frac{7}{4}$ de verge = 6966 p. c., $18\frac{1}{2}$ verges carrées = 6966 p. c., 18 verges c., 4 pieds carrés, 72 pouces carrés.

$6966 \div 40 = 174$ vergées, 6 perches carrées.

$174 \div 4 = 43$ acres, 2 vergées.

Réponse: 43 acres, 2 vergées, 6 perches carrées, 18 verges c., 4 pieds c., 72 pouces carrés.

On peut trouver le nombre d'acres en 210740 verges carrées de la manière suivante: Dans 1 acre il y a 4840 verges carrées. $210740 \div 4840 = 43\frac{3}{4}$ acres. *Rép.*

Ou $\frac{1}{2} \frac{3}{4} \times 4 = \frac{2}{1} \frac{3}{1} = 2\frac{3}{1}$ vergées.

$\frac{2}{1} \frac{3}{1} \times 40 = \frac{8}{1} \frac{0}{1} = 6\frac{7}{1}$ perches.

$\frac{7}{1} \frac{4}{1} \times 30\frac{1}{4} = \frac{7}{1} \frac{4}{1} \times \frac{1}{4} \frac{1}{1} = \frac{7}{4} = 18\frac{1}{2}$ verges.

$$\frac{1}{2} \times 9 = \frac{9}{2} = 4\frac{1}{2} \text{ pieds.}$$

$$\frac{1}{2} \times 144 = \frac{1 \times 4}{2} = 72 \text{ pouces.}$$

$$\text{Autrement: } 210740 \div 4840 = 43.54132231 \text{ acres. } \textit{Rép.}$$

5. Combien faudrait-il de rails pour un chemin de fer de 45 milles de longueur si les rails ont 33 pieds de long ?

$$\textit{Solution: } 33 \div 3 = 11 \text{ verges.}$$

$$\text{Dans un mille il y a 1760 verges.}$$

$$1760 \div 11 = 160.$$

$$160 \times 2 = 320 \text{ rails.}$$

$$320 \times 45 = 14400 \text{ rails. } \textit{Rép.}$$

6. Un cultivateur a vendu du blé pour \$971; de l'avoine pour \$696.80; de l'orge pour \$86.30; du foin pour \$628; des bestiaux pour \$1210. Quelle est sa recette totale ? Que lui reste-t-il si sa dépense à été de \$2578.22 ?

Solution: $\$971 + \$696.80 + \$86.30 + \$628 + \$1210 = \3592.10 , la recette totale. *Rép.*

$$\$3592.10 - \$2578.22 = \$1013.88, \text{ ce qui lui reste. } \textit{Rép.}$$

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Trouvez une fraction équivalente à la fraction $\frac{12}{7}$ et dont la différence des termes soit 35.

$$\textit{Solution: } 27 - 12 = 15, \text{ la différence des termes.}$$

$$35 \div 15 = 2\frac{1}{3}.$$

Multipliant les deux termes de la fraction $\frac{12}{7}$ par $2\frac{1}{3}$ on a la $\frac{28}{8}$, la fraction demandée. *Rép.*

$$\textit{Preuve: } \frac{12}{7} \times \frac{4}{3} = \frac{48}{21} = \frac{16}{7}.$$

$$\frac{28}{8} = \frac{7}{2}.$$

2. On divise le dividende d'une division par $\frac{3}{7}$ et le diviseur par $\frac{1}{8}$. Le quotient ainsi obtenu est 7. Quel était le quotient primitif ?

Solution: En divisant le dividende par $\frac{3}{7}$ on se trouve à le multiplier ainsi que le quotient par $\frac{7}{3}$; en divisant le diviseur par $\frac{1}{8}$ on se trouve à multiplier le quotient par $\frac{1}{8}$.

Ainsi le quotient 7 est égal au quotient primitif multiplié par $\frac{7}{3} \times \frac{1}{8}$ ou par $\frac{7}{24}$.

$$7 \div \frac{7}{24} = 7 \times \frac{24}{7} = \frac{168}{7} = 24 \text{ le quotient primitif.}$$

Preuve: Soit 11 le diviseur primitif, alors $11 \times 2\frac{1}{11} = 24$ dividende primitif.

$$24 \div 11 = 2\frac{2}{11}.$$

$$(24 \div \frac{3}{7}) \div (11 \div \frac{1}{8}) = (24 \times \frac{7}{3}) \div (11 \times \frac{8}{1}) = 56 \div 8 = 7.$$

3. La fraction $\frac{10}{11}$ peut-elle être simplifiée, oui ou non, et pourquoi ?

Diminuez cette fraction des $\frac{2}{3}$ de sa valeur en modifiant seulement le dénominateur. *Rép.*

Non. Les nombres 193, 195 n'ont pas de facteurs communs.

Diminuée des $\frac{2}{5}$ il restera les $\frac{3}{5}$ de $\frac{193}{195}$.

$$\frac{193}{195} \times \frac{3}{5} = \frac{193}{65} \times \frac{1}{5} = \frac{193}{325}. \text{ Rép.}$$

4. Trouvez une fraction égale à $\frac{30}{42}$ dont la somme des termes soit 132 et raisonnez l'opération.

$$\text{Solution: } \frac{30}{42} = \frac{5}{7}.$$

$5 + 7 = 12$, la somme des termes de cette fraction.

$132 \div 12 = 11$, — la somme des termes de la fraction demandée est

11 fois la somme des termes de $\frac{5}{7}$; donc la fraction demandée = $\frac{5}{7}$ avec les deux termes multipliés par 11 = $\frac{55}{77}$. Rép.

5. Divisez ($\frac{24+9}{11}$) par 3. De combien de manières peut-on faire l'opération? Indiquez la plus rapide et expliquez chacune d'elles en rappelant le ou les théorèmes sur lesquels vous vous appuyez.

$$\text{Solution: } \frac{24+9}{11} \div 3 = \frac{8+3}{11} = \frac{11}{11} = 1. \text{ Rép.}$$

$$\frac{24+9}{11} \div 3 = \frac{33}{11} \div 3 = \frac{11}{11} = 1. \text{ Rép.}$$

$$\frac{24+9}{11} \div 3 = \frac{33}{11} \div 3 = \frac{33}{33} = 1. \text{ Rép.}$$

On peut diviser une fraction par un nombre entier de deux manières. Soit en divisant le numérateur par le nombre entier, soit en multipliant le dénominateur par le nombre entier.

L'explication de ces règles est basée sur le fait qu'une fraction est l'expression d'une division. Le numérateur est le dividende, le dénominateur le diviseur et la fraction entière le quotient.

Dans une division, un changement quelconque dans le dividende produit un changement semblable dans le quotient. Donc diviser le dividende divise le quotient et diviser le numérateur qui correspond au dividende divise la fraction qui correspond au quotient. Dans une division un changement quelconque dans le diviseur produit un changement contraire dans le quotient. Donc multiplier le diviseur divise le quotient et multiplier le dénominateur qui correspond au diviseur divise la fraction qui correspond au quotient.

6. Sur l'exemple $\frac{3}{5} \times \frac{4}{7}$ exposer la théorie de la multiplication de deux fractions ordinaires; énoncer la règle et dire quel rapport de grandeur existe entre le produit trouvé et le multiplicande. Ne pourrait-on pas, sans effectuer la multiplication, indiquer d'avance quel est ce rapport?

Solution: Le multiplicande est $\frac{3}{5}$; le multiplicateur $\frac{4}{7}$. Si on multiplie $\frac{3}{5}$ par un on aura pour produit $\frac{3}{5}$; si on multiplie $\frac{3}{5}$ par les $\frac{4}{7}$ de un on aura pour produit les $\frac{4}{7}$ de $\frac{3}{5}$.

Les $\frac{4}{7}$ d'une quantité = le $\frac{1}{7}$ de 4 fois cette quantité; ainsi les $\frac{4}{7}$ de $\frac{3}{5}$ = le $\frac{1}{7}$ de 4 fois $\frac{3}{5}$ ou le $\frac{1}{7}$ de $\frac{3}{5} \times 4$ = le $\frac{1}{7}$ de $\frac{12}{5}$; le $\frac{1}{7}$ de $\frac{12}{5}$ = $\frac{12}{5} \div 7$ = $\frac{12}{35}$; ainsi pour multiplier $\frac{3}{5}$ par $\frac{4}{7}$ on a multiplié la fraction $\frac{3}{5}$ par 4 puis on a divisé le produit par 7; d'où la règle: Pour multiplier une fraction par une frac-

tion on multiplie numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur.

Le rapport de grandeur entre le multiplicande et le produit trouvé est de 1 à $\frac{4}{7}$.

7. Partagez \$17271 entre 3 personnes, de manière que la seconde part soit les $\frac{2}{3}$ de la première et la troisième les $\frac{1}{3}$ de la deuxième.

Solution: Soit $\frac{2}{3}$ la part de la 1ère;

Alors $\frac{2}{3}$ la part de la 2e;

Et $\frac{1}{3}$ de $\frac{2}{3} = \frac{2}{9}$ la part de la 3e.

$$\frac{2}{3} + \frac{2}{3} + \frac{2}{9} = \frac{6}{9} + \frac{6}{9} + \frac{2}{9} = \frac{14}{9}$$

Sur \$57, la 1ère aura \$35, la 2e \$14 et la 3e \$8.

$(\$17271 \div 57) \times 35 = \10605 , la part de la 1ère. *Rép.*

$(\$17271 \div 57) \times 14 = 4242$, la part de la 2e. *Rép.*

$(\$17271 \div 57) \times 8 = 2424$, la part de la 3e. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Un rentier a placé les $\frac{2}{3}$ de sa fortune à 3% et le reste à $4\frac{1}{2}$ %. Au bout d'un an il dispose, capital et intérêts réunis d'une somme avec laquelle il achète de la rente 3% au taux de \$87.60. Il se constitue ainsi un revenu annuel de \$3075. On demande: 1° de calculer la fortune primitive du rentier; 2° de calculer ce qu'est devenu au bout d'un an, capital et intérêts, chacune des parts faites au début dans cette fortune.

Solution: $(3075 \div 3) \times 87.60 = 1025 \times 87.60 = \89790 , la somme placée dans la rente.

$\frac{2}{3}$ à 3% = le tout à $\frac{2}{3}\%$ = le tout à 1.8%.

$\frac{1}{3}$ à $4\frac{1}{2}\%$ = le tout à $\frac{1}{3}\%$ = le tout à 1.8%.

Ainsi le tout a été placé à 1.8% + 1.8% = 3.6%.

Soit \$1 la somme totale; au bout de l'an elle = 1.036.

$89790 \div 1.036 = 86669.88$ disons \$86670.

$\frac{2}{3}$ de \$86670 = \$17334 $\times 3 = \$52002$ à 3%.

$\frac{1}{3}$ de \$86670 = \$17334 $\times 2 = \$34668$ à $4\frac{1}{2}$ %.

$\$52002 \times 0.03 = \1560.06 l'int. du 1er placement.

$\$52002 + \$1560.06 = \$53562.06$, ce que le 1er placement est devenu.

$\$34668 \times 0.045 = \1560.06 , l'int. du 2e placement.

$\$34668 + \$1560.06 = \$36228.06$, ce qu'est devenu le 2nd placement.

2. On place les $\frac{1}{3}$ d'une somme à $2\frac{1}{2}$ % et le reste à $3\frac{1}{2}$ %. Une deuxième somme, inférieure de \$7000 à la première, est placée à 4%. L'intérêt produit par cette deuxième somme surpasse de \$441.50 celui de la première. Quels sont les deux capitaux placés?

Solution: $\frac{1}{3}$ à $2\frac{1}{2}\%$ = toute la somme à $\frac{1}{3} \times 2\frac{1}{2}$, c'est-à-dire à $1\frac{2}{3}\%$.

$\frac{2}{3}$ à $3\frac{1}{2}\%$ = toute la somme à $\frac{2}{3} \times 3\frac{1}{2}$, c'est-à-dire à $1\frac{1}{3}\%$.

Ainsi toute la somme a été placée à $1\frac{3}{4}\% + 1\frac{1}{4}\% = 2\frac{1}{2}\%$.

Si la deuxième somme avait égalée la 1ère, la différence aurait été de $\$7000 \times 0.04 = \280 de plus.

$\$441.50 + 280 = \721.50 , la différence si les deux sommes avaient été égales.

$4\% - 2\frac{1}{4}\% = 1\frac{1}{4}\%$, la différence des taux.

$721.50 \div 0.01\frac{1}{4} = \$10101.00 \div 0.15 = \$67340$, le 1er placement.

Rép.

$\$67340 - \$7000 = \$60340$, le 2nd placement. Rép.

3. On achète $\$4480$ une maison louée annuellement $\$220$. Les dépenses annuelles pour impôts et assurances s'élèvent à $\frac{1}{2}\%$ du prix d'achat; les réparations et frais divers montent en plus à $\$7.20$ par an. Ce propriétaire avait eu l'intention de placer son argent en rentes de 3% sur l'État, lorsque le cours était de $\$75$. A-t-il eu avantage à acheter la maison? Dans l'un et dans l'autre cas quel serait son revenu net et à quel taux réel son capital se trouverait-il placé?

Solution: $\$4480 \times 0.005 = \22.40 , impôts et assurances.

$\$220 - (\$22.40 + \$7.20) = \190.40 , le revenu net dans le 1er cas.

Rép.

$\$190.40 \div 4480 = 0.04\frac{1}{4} = 4\frac{1}{4}\%$. Le taux dans le 1er cas. Rép.

$(4480. \div 75) \times 3 = \$13440 \div 75 = \$179.20$, son revenu dans le 2e cas.

Il y a eu avantage à acheter la maison.

$\$179.20 \div 4480 = 0.04 = 4\%$. Le taux dans le 2nd cas. Rép.

Ou $\$3 \div 75 = 0.04 = 4\%$. Rép.

4. Un capital de $\$25200$ a été placé pendant 1 an 5 mois, à un certain taux. Un autre capital, de $\$21600$, a été placé pendant le même temps, à un taux inférieur au premier de $\frac{3}{4}\%$. Les intérêts s'étant élevés, pour l'ensemble, à $\$2754$. Quels sont les deux taux?

Solution: $\$21600 \times 0.0075 \times \frac{1\frac{1}{2}}{12} = \229.50 , ce que le 2nd placement aurait rapporté en plus s'il avait été fait au même taux que le 1er.

$\$2754 + \$229.50 = \$2983.50$, le total des intérêts des deux placements s'ils avaient été faits aux mêmes taux.

$\$25200 + \$21600 = \$46800$, le total des deux placements.

Les intérêts de $\$46800$, à 1% pendant 1 an 5 mois = $\$46800 \times 0.01 \times \frac{13}{12} = \663 .

$\$2983.50 \div 663 = 4.5\%$, le taux du 1er placement. Rép.

$4.5\% - \frac{3}{4}\% = 3\frac{3}{4}\%$, le taux du 2nd placement. Rép.

5. Un négociant a acheté une pièce de drap à $\$2.40$ la verge. Il en a vendu le $\frac{1}{3}$ avec une perte de 20% , le $\frac{1}{4}$ du reste avec un bénéfice de 10% et le restant définitif avec un bénéfice de 25% . Le total de ces trois ventes

lui a procuré un bénéfice de \$9.72. On demande la longueur de la pièce de drap.

Solution: $\frac{1}{3}$ du tout à 20% de perte = $\frac{1}{3}$ de 20% de perte sur le tout = $6\frac{2}{3}\%$ de perte sur le tout.

$\frac{1}{4}$ des $\frac{2}{3}$ à 10% de bénéfice = $\frac{1}{6}$ de 10% de bénéfices sur le tout = $1\frac{2}{3}\%$ de bénéfice sur le tout.

$\frac{3}{4}$ des $\frac{2}{3}$ à 25% de bénéfice = $\frac{1}{2}$ de 25% de bénéfice sur le tout = $12\frac{1}{2}\%$ de bénéfice sur le tout.

$1\frac{2}{3}\%$ de bénéfice + $12\frac{1}{2}\%$ de bénéfice - $6\frac{2}{3}\%$ de perte = $7\frac{1}{3}\%$ de bénéfice net.

$\$9.72 \div 0.075 = \129.60 , le coût de la pièce de drap.

$\$129.60 \div \$2.40 = 54$ verges. *Rép.*

ALGÈBRE

1. La somme des chiffres d'un nombre de deux chiffres est 10 et la différence entre le nombre et le nombre formé en transposant les chiffres est 72; quel est le nombre ?

Solution: Soient x le chiffre des dizaines et y celui des unités.

$$x + y = 10 \dots\dots\dots (1)$$

$$10x + y - 10y - x = 72 \dots\dots\dots (2)$$

$$\text{Rassemblant on a: } 10x - x - 10y - y = 72 \dots\dots\dots (3)$$

$$\text{Réduisant on a: } 9x - 9y = 72 \dots\dots\dots (4)$$

$$\text{Divisant (4) par 9 on a: } x - y = 8 \dots\dots\dots (5)$$

$$\text{Ajoutant (5) à (1) on a: } 2x = 18 \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{D'où } x = 18 \div 2 = 9 \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{Substituant 9 à } x \text{ dans (1) on a: } 9 + y = 10 \dots\dots\dots (1)$$

$$\text{D'où } y = 10 - 9 = 1 \dots\dots\dots (8)$$

Le nombre est 91. *Rép.*

2. Une personne parcourt 48 milles dans un certain nombre d'heures; si elle avait fait 2 milles de plus par heure elle aurait mis 2 heures de moins à parcourir les 48 milles. Combien a-t-elle parcouru de milles par heure ?

Solution: Soit x le nombre de milles par heure dans le 1er cas; alors $x + 2$, le nombre dans le 2e cas.

$\frac{48}{x}$ le nombre d'heures à parcourir les 48 milles dans le 1er cas.

$\frac{48}{x+2}$ le nombre d'heures dans le 2e cas.

$$\frac{48}{x} - \frac{48}{x+2} = 2.$$

$$48x + 96 - 48x = 2x^2 + 4x.$$

$$2x^2 + 4x = 96.$$

$$x^2 + 2x = 48.$$

$$x^2 + 2x + 1 = 48 + 1 = 49.$$

$$x + 1 = +7 \text{ ou } -7.$$

$$x = -1 + 7 = 6. \text{ Rép.}$$

$$\text{Ou } x = -1 - 7 = -8.$$

3. Deux cours carrées sont pavées avec des pierres carrées de 1 pied de côté. On a employé 2120 pierres pour le pavage des deux cours. Le côté de la plus grande cour a 12 pieds de plus que l'autre. On demande le côté de la plus petite cour.

Solution: Soit x le côté de la petite cour; alors $x + 12$ le côté de la grande.

$$x^2 + x^2 + 24x + 144 = 2120.$$

$$2x^2 + 24x + 144 = 2120.$$

$$2x^2 + 24x = 2120 - 144 = 1976.$$

$$x^2 + 12x = 988.$$

$$x^2 + 12x + 6^2 = 988 + 36 = 1024.$$

$$x + 6 = \text{plus } 32 \text{ ou moins } 32.$$

$$x = -6 + 32 = 26. \text{ Rép.}$$

$$\text{Ou } x = -6 - 32 = -38.$$

4. Trouvez la somme de la progression suivante:

101.99.97..... en tout 101 termes.

D'abord trouvons l . $l = a + (n - 1)d$.

Dans une progression décroissante la formule est modifiée de la manière suivante $l = a - (n - 1)d$.

$$\text{Trouvons } S. \quad S = \frac{[a + a - (n - 1)d] n}{2} =$$

$$\frac{[101 + 101 - (101 - 1)2] 101}{2} = \frac{[202 - 200] 101}{2} = \frac{2 \times 101}{2} = 101. \text{ Rép.}$$

5. La population d'une ville est de 10000 habitants; quatre ans plus tard elle s'élève à 14641. L'augmentation a été en progression géométrique. On demande le rapport.

Solution: Le 1er terme de la progression est 10000, le cinquième terme 14641, il s'agit de trouver q .

$$aq^{n-1} = l.$$

$$q^{n-1} = \frac{l}{a}$$

$$q = \text{la } (n - 1)\text{ième racine de } \frac{l}{a}$$

$$q = \text{la } (5 - 1)\text{ième racine de } \frac{14641}{10000} \text{ ou de } 1.4641.$$

$$q = \text{la } 4\text{ième racine de } 1.4641 = \text{la racine carrée de la racine carrée de } 1.4641 = \text{la racine carrée de } 1.21 = 1.1 \text{ Rép.}$$

La quatrième racine au moyen des logarithmes.

$$\text{Le quart du logarithme de } 1.4641 = 0.165570 \div 4 = 0.041393.$$

$$n. c. 0.041393 = 1.1 \text{ Rép.}$$

GEOMETRIE

1. Trouvez la hauteur d'un triangle dont les côtés ont 10, 12 et 14 pieds de hauteur.

Solution: Prenons le côté qui a 14 pieds comme base.

De l'angle opposé à la base abaissons une perpendiculaire sur la base. Cette perpendiculaire divise le triangle en deux triangles rectangles ayant chacun pour hypoténuse 10 et 12, les deux autres côtés du triangle primitif. La base 14 pieds est divisée par la perpendiculaire en deux parties inégales.

Soit x la plus petite partie; $14 - x$ la grande.

Ainsi le plus petit des deux triangles rectangles a pour base x , pour hauteur p , la perpendiculaire et pour hypoténuse 10.

$$10^2 - x^2 = p^2.$$

Le plus grand des deux triangles rectangles a pour base $(14 - x)$, pour hauteur p et pour hypoténuse 12.

$$12^2 - (14 - x)^2 = p^2.$$

Mais deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles. Donc

$$10^2 - x^2 = 12^2 - (14 - x)^2.$$

$$100 - x^2 = 144 - (196 - 28x + x^2)$$

$$\text{Ou } 100 - x^2 = 144 - 196 + 28x - x^2.$$

$$\text{Réduisant et transposant on a: } 196 + 100 - 144 = 28x \dots \dots \dots (1)$$

$$152 = 28x \dots \dots \dots (2)$$

$$\text{D'où } x = 152 \div 28 = 5\frac{3}{7} \dots \dots \dots (3)$$

Mais:

196 = le carré de la base;

144 - 100 = la différence entre les carrés des deux autres côtés;

28 = deux fois la base.

De (1), (2), (3) on peut tirer la règle suivante:

Pour trouver la base du petit triangle: du carré de la base, retranchez la différence des carrés des deux autres côtés et divisez le reste par deux fois la base.

$$10^2 - (5\frac{3}{7})^2 = 100 - \frac{1444}{49} = \frac{4900}{49} - \frac{1444}{49} = \frac{3456}{49}.$$

La racine carrée de $\frac{3456}{49} = \frac{58.8}{7} = 8.4$, la hauteur du triangle; *Rép.*

Généralisons: Soient b , a , c , les côtés, b étant la base, p , la perpendiculaire, x la base du petit triangle rectangle et $(b - x)$ la base du grand triangle rectangle.

$$a^2 - x^2 = p^2.$$

$$c^2 - (b - x)^2 = c^2 - (b^2 - 2bx + x^2) = c^2 - b^2 + 2bx - x^2 = p^2.$$

$$c^2 - b^2 + 2bx - x^2 = a^2 - x^2.$$

$$\text{Réduisant on a: } c^2 - b^2 + 2bx = a^2.$$

$$\text{Transposant: } 2bx = b^2 + a^2 - c^2.$$

$$x = (b^2 + a^2 - c^2) \div 2b.$$

D'où pour trouver la base du petit triangle: Du carré de la base retranchez la différence des carrés des autres côtés et divisez le reste par deux fois la base.

2. Quelle est la hauteur d'un triangle dont les côtés ont 75, 70 et 65 pouces.

Solution: $75^2 - (70^2 - 65^2) = 5625 - (4900 - 4225) = 5625 + 4225 - 4900 = 9850 - 4900 = 4950$.

$4950 \div (2 \times 75) = 4950 \div 150 = 33$ base du petit triangle.

$65^2 - 33^2 = 4225 - 1089 = 3136$.

La racine carrée de 3136 = 56, la hauteur. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Deuxième exposition antialcoolique, à Montréal

Dimanche, le 14 janvier, s'est terminée à l'École Saint-Jean-de-la-Croix, 21 rue Saint-Zotique, la deuxième exposition antialcoolique organisée par les Clercs de Saint-Viateur. Sa Grandeur Monseigneur Bruchési a présidé la séance de clôture. Comme en 1915, l'exposition a duré plusieurs jours. Admirablement organisée, cette exposition a remporté un succès bien mérité. "Il y avait là, dit un journal de la métropole, condensé sous forme de pensées, les œuvres des meilleurs auteurs qui ont étudié la question. Une série de pancartes, divisées en plusieurs sections, instruisent les visiteurs, chacune sur un point déterminé. Le seul énoncé des sections fera connaître le caractère de l'exposition: L'alcool est-il un aliment?—Toxicité des alcools—L'alcool et la santé—L'alcool et la tuberculose—L'alcool et les préjugés—L'alcool et la criminalité—L'alcool et la folie—L'alcool et l'épargne, etc., le tout présenté de façon claire et concise. S'inspirant d'un principe pédagogique, on a voulu instruire par l'œil, et l'on a ajouté des tableaux illustrés, qui renseignent mieux que tous les volumes. Des parties du corps humain saines ou affectées par l'alcool mises sous verre, font saisir du premier coup d'œil le mal que peut causer l'alcoolisme."

On devinera sans peine l'impression que doivent produire ces tableaux sur l'imagination toujours si vive des enfants et bon nombre de grandes personnes.

Car la distribution des sections est disposée de façon à intéresser toutes les classes de la vie, depuis le bambin de six ans, jusqu'au vieillard.

En résumé l'Exposition indique une préparation soignée et une classification minutieuse, et les Clercs de St-Viateur ont droit à la reconnaissance du public.

Nous souhaitons que le projet de résumer l'exposition dans une série de vingt pancartes sera réalisé, et que ces pancartes seront distribuées dans les écoles.

Caisses d'économie scolaires

D'après un rapport soumis à la commission scolaire catholique de Montréal, par le Directeur général des écoles, les écoliers, aux cours de l'année dernière, ont versé dans les caisses d'épargne scolaires une somme globale de \$11,828.18. Le nombre des déposants étant de 5,500 les économies de chaque écolier ont donc été, en moyenne, de \$2.15, soit un peu plus d'un sou par jour, puisqu'il y a tout au plus deux cents jours de classe dans une année scolaire.

Le cinéma à Québec

Sous ce titre, nous lisons la note qui suit dans *L'Action Catholique*, du 20 janvier:

"A la suggestion de l'échevin Dussault (Belvédère), le Conseil a décidé hier soir la nomination d'un comité pour enquêter sur les théâtres de vues animées à Québec et tout ce qui s'y rattache, aviser, s'il y a lieu, aux moyens à prendre pour les réglementer et faire rapport à ce Conseil.

"Ce Comité spécial sera formé comme suit: S. H. le maire Lavigneur, MM. les échevins Verret et Dussault (Belvédère) et MM. Adjutor Rivard, Oscar Hamel et C.-J. Magnan."

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"

M. Jérémie Richard, relieur, 31, rue Sault-au-Matelot, Québec, relie *L'Enseignement Primaire* à un prix très modéré. Le travail est bien exécuté et les commandes sont remplies avec célérité. Avis donc à MM. les Secrétaires-trésoriers de chaque municipalité scolaire.

La librairie Ducharme

Pour se procurer les livres canadiens les plus rares et compléter des collections de revues, *L'Enseignement Primaire* y compris, s'adresser à M. G. Ducharme, 245, rue Fullum, Montréal.

La fuite du temps

J'ai vu l'eau du torrent passer dans la prairie:
L'onde poursuivait l'onde et ne revenait plus.....
Et j'ai dit en pleurant: Ainsi passe ma vie:
C'est un flot qui m'emporte et n'a point de reflux.

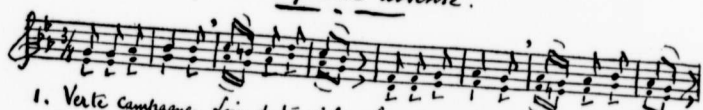
Le chant à l'école

Pour bien chanter le morceau que nous donnons comme exercice pour le mois, le chanteur doit supposer qu'il est à l'étranger, loin de sa chère patrie. Il s'adresse à elle et lui parle comme si elle pouvait l'entendre, comme s'il parlait à sa mère. On devra lire d'abord les couplets pour se bien pénétrer du sens, si l'on veut éprouver des sentiments qui permettront de chanter avec goût. Il y a peu d'expressions qui ont besoin d'explications. 1er couplet: *souvenance, ton souvenir: plus de bonheur! Il n'y a plus de bonheur pour moi.* Dans le 2e couplet: *Douce gaîté, une douce gaîté.* Dans le 3e couplet: l'inversion *seule à présent, ma pauvre mère, prie.....* Ma pauvre mère, qui est seule à présent, prie en pleurant. *Pitié Dieu prenne, Que Dieu prenne pitié d'elle et de moi...; Vers toi. Vers toi qui est ma patrie.*

On peut chanter à deux parties ou se contenter de chanter la première partie. La mesure à 3-8, c'est-à-dire à 3 croches par mesure se bat à trois temps et indique un mouvement un peu vif; mais le caractère du morceau demande cependant que l'on ne chante pas trop vite. Les virgules en haut de la portée aideront à respirer légèrement aux bons endroits. Pour que le refrain soit chanté avec âme, il faut s'imaginer ce que l'on éprouverait si l'on était à l'étranger, privé de tous les avantages que nous donne la patrie. On aura à prendre garde de bien faire les deux doubles croches et de bien lier les deux notes qui sont sur une même syllabe. Ce chant fera un très bel effet, s'il est rendu avec expression et avec goût.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

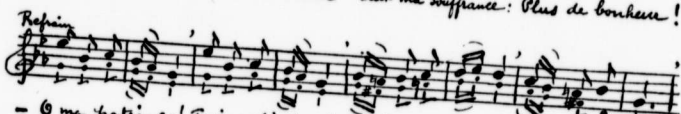
A la patrie absente:


1. Verte campagne, loin de ton ciel, L'ennui me gagne, L'ennui cruel.




Ta souvenance chère à mon cœur Fait ma souffrance: Plus de bonheur!

Refrain



- O ma patrie e! Toujours chéri e! Toujours chéri e! Sois mes amours!



A toi je pense; mon cœur s'élançe, mon cœur s'élançe Vers toi toujours!

2

Sol où respire
La libert,
Là, tout inspire
Douce gaité:
L'oiseau fredonne,
L'agneau bondit,
La fleur rayonne,
L'enfant sourit.

Refrain: O ma patrie!.....

3

Et là, sur terre,
Seule à présent,
Ma pauvre mère
Prie en pleurant.
Pitié Dieu prenne
D'elle et de moi!
Qu'il me ramène
Bientôt vers toi!

Refrain: O ma patrie!.....

Page littéraire**LA PRIÈRE DU SOIR**

Dans nos campagnes canadiennes

La pai: des nuits descend et ramène les heure:
Où vers l'azur du ciel, la prière du soir
S'exhale en serpentant du cœur de nos demeures,
Ainsi qu'un encens pur filtre d'un encensoir.

La lampe débonnaire éclaire la croix noire
 Et les pieds nus du Christ entourés d'un rameau,
 Et sainte Anne sourit en son nimbe de gloire,
 Du Sacré Cœur s'échappe un lumineux faisceau.

Pêle-mêle foulant la rèche *catalogne*,
 Les blondins à genoux près de : petites sœurs,
 Père, mère, quittant la pendante besogne,
 Aieule vénérable et bons aïeuls conteurs,

Se prosternent devant la divine Présence.
 Ils la sentent planer sur le gîte béni,
 Et sur eux se répand la céleste influence
 Comme une aile s'étend pour réchauffer un nid.

L'esprit de piété, le souffle de la grâce,
 Font éclore les fleurs de l'amour filial,
 Comme un souffle embaumé de frais printemps délace
 Les boutons odorants du muguet lilial.

Et les fronts effleurés du vol léger des anges
 S'offrent avec amour au baiser du Seigneur,
 Et l'adoration effeuille ses louanges,
 Et la foi vive éclate en élans de ferveur.

Aussi, dans les berceaux gazouille l'innocence,
 Des essaims blonds d'enfants rayonnent de candeur.
 Là de chastes vertus germe une efflorescence
 Et sur les fronts sereins respandit la pudeur.

Les plaisirs ravageurs de joie intime et sainte
 Qui dans les âmes font d'horribles fauchaisons,
 N'osent gravir le seuil des demeures où sainte
 L'arome protecteur et pur des oraisons.

O foyers canadiens où fume la prière,
 Vous savez les secrets du sincère bonheur,
 Car sur vos calmes toits s'élargit la clairière
 Par où vous contemplez la face du Seigneur!

L'hiver, sur les coteaux s'aïsent les rafales,
 Les brises au printemps caressent les *bardeaux*,
 En été coassant leurs chansons gutturales
 Les rainettes des prés chantent les foins nouveaux.

Les regards encor pleins de visions célestes
 Et les cœurs par la paix profonde rajeunis,
 Nos gens dorment heureux en leurs couches modestes,
 D'un sommeil plus égal qu'un fleuve aux flots unis.

Un cours de pédagogie à l'Université Laval (Montréal)

A la demande de la commission scolaire catholique de Montréal, l'Université Laval de la même ville a créé un cours de pédagogie. M. l'abbé Émile Chartier, l'un des plus brillants professeurs de l'Université, a été chargé de ce cours, qui a été inauguré vendredi soir, le 19 janvier. Le cours, théorique et pratique, a lieu tous les quinze jours, le vendredi soir à huit heures, dans la salle des promotions. Toutes les institutrices et les instituteurs de la région de Montréal y sont invités. La *rédaction française*, tel est le premier sujet traité. Parlant du cours de M. l'abbé Chartier, le *Devoir* du 20 janvier dit :

"M. l'abbé Chartier a donné, hier, son premier cours de rédaction française pour les instituteurs et les institutrices. L'auditoire s'est trouvé si nombreux qu'il a fallu changer de salle et passer à la salle des promotions qui a revu son auditoire des grands jours.

"Monsieur Roy présidait. Il a brièvement exposé la raison d'être du cours et rappelé les titres du professeur, sur lesquels il n'est pas besoin d'insister ici. M. l'abbé Dubois a dit quelques mots après la conférence.

"Tou promet au cours le plus grand succès."

Cette année, les leçons ont pour objet la rédaction française. Le professeur étudiera tour à tour les préliminaires de la rédaction, c'est à dire le mot et la phrase; la rédaction proprement dite, acquisition des idées, expression des sentiments, formation des images—plan—développement—formes; narration, description, lettre; les adjuvants de la rédaction, dictée et lecture expliquée, correction des manuscrits. Une dernière conférence résumera toutes les autres en exposant les éléments de fond, de disposition et d'expression, qui constituent toute rédaction.

Le titulaire du cours, M. l'abbé Émile Chartier, est licencié ès lettres de l'Université de France et secrétaire général de l'Université Laval à Montréal, professeur de littérature à Saint-Hyacinthe pendant plus de quinze ans.

La ville de Sorel honore Sir Lomer Gouin

Le 18 janvier dernier un grand banquet a été servi à Sorel, en l'honneur du Premier Ministre de Québec. Cette démonstration n'avait aucun cachet politique. Les citoyens de Sorel désiraient rendre honneur à l'homme d'État distingué qui fit une partie de ses études au collège de Sorel. A l'occasion de ce banquet, le *Courrier de Sorel* du 19 janvier dit :

"La ville de Sorel qui, si elle n'a pas vu naître Sir Lomer Gouin, a, du moins, été le témoin des ébats de sa première jeunesse, a voulu manifester d'une manière éclatante le légitime orgueil qu'elle ressent de celui qu'elle considère lui appartenir et qui gouverne aujourd'hui si brillamment la province de Québec."

Lorsque Sir Lomer se leva pour répondre à l'adresse qu'on lui avait présentée, les auditeurs lui firent une ovation. Dans la prochaine livraison, nous citerons quelques passages du beau discours prononcé par le Premier Ministre.



LITTÉRATURE CANADIENNE

PAGES OUBLIÉES

AIMONS NOTRE PATRIE

Je t'aime, ô ma jeune patrie,
 Quand le printemps t'orne de fleurs
 Et quand l'automne t'a fleurie.
 J'aime encore tes champs sans couleurs,
 Tes bois où plane le mystère,
 Tes fleuves et leurs rians bords.
 Pour te chanter, ô noble terre,
 Toujours ma lyre a des accords.

PAMPHILE LEMAY

LE CANADA

Il est sous le soleil un sol unique au monde,
 Où le ciel a versés ses dons les plus brillants,
 Où, répandant ses biens, la nature féconde
 A ses vastes forêts mêlé ses laes géants.

Sur ces bords enchantés, notre mère, la France,
 A laissé de sa gloire un immortal sillon;
 Précipitant ses flots vers l'Océan immense,
 Le noble Saint-Laurent redit encore son nom.

Heureux qui le connaît, plus heureux qui l'habite,
 Et, ne quittant jamais pour chercher d'autres cieux
 Les rives du grand fleuve où le bonheur l'invite,
 Sait vivre et sait mourir où dorment ses aïeux!

O. CRÉMAZIE (1822-1879.)

NOTRE BERCEAU

Un jour, vers le milieu du seizième siècle, trois petits vaisseaux montés par des hommes intrépides et commandés par un hardi capitaine, ouvrant les voiles à la brise du ciel, comme des oiseaux fuyant la tempête, s'éloignèrent de cette terre d'Europe où l'orgueil de l'esprit et la corruption du cœur préparaient de si formidables catastrophes. Elles étaient bien frêles, ces nefs aventureuses, mais le Maître des eaux et des vents veillait sur elles. Après une navigation longue et pénible, les trois navires abordèrent à une plage inconnue, et leur chef y planta la croix ornée des armes de son souverain. Cette plage, c'était la plage de Gaspé, c'était le Canada; ces hommes, c'était des Français; ce chef, c'était Jacques Cartier.

Jacques Cartier! c'est le nom qui rayonne au frontispice de notre histoire. Une année après cette première expédition, il pousse plus avant, il touche à Stadacona: Québec! il va lire l'Évangile selon saint Jean aux indigènes d'Hochelega: Montréal! C'en est fait: le grain de sénevé est jeté en terre; avec l'aide du Ciel, il y grandira et deviendra un arbre aux puissants rameaux et au verdoyant feuillage.

THOMAS CHAPAIS.